LES inspirations ÉCO

2764

Mardi 12 janvier 2021

5 DH

MERIEM ALLAM. DIRECTEUR DE PUBLICATION

Groupe Horizon Press

Sondage. UE, qu'en pensent les Marocains ?

P. 21

Enseignement. L'abandon scolaire a la peau dure

Le Maroc continue à enregistrer un taux d'abandon scolaire élevé dès la fin du primaire, en particulier en milieu rural, malgré l'amélioration des programmes sociaux pour le soutien de la scolarité des élèves issus des familles démunies. Le point sur les causes de ce phénomène qui ne sont pas uniquement d'ordre socio-économique. P. 4

EXCLUSIF

Dislog Group

Prochain cap: l'IPO !

P. 9-11

Pêche et aquaculture. Une branche tributaire de l'industrie de poisson

P. 16-17

Lutte contre l'infertilité. Une première bataille gagnée

P. 22

Sahara marocain. Une visite américaine historique

P. 22

Informel. L'économie souterraine recule, mais inquiète toujours

P.8

Bourse de Casablanca. Les valeurs bancaires plombent le Masi

P.14

Compensation. La caisse respire un peu

Le bilan provisoire émanant de la Caisse de compensation montre que l'année 2020 a été remarquable pour le marché du gaz butane. La charge du sucre a, quant à elle, augmenté après la fin du confinement P. 6

- Édito -

Meriem Allam
m.allam@leseco.ma

Attaquer le mal à la racine

Certains phénomènes ont la peau dure. Ils sont pratiquement indélébiles et génèrent des conséquences trop bien lourdes sur toute la société. Il en est ainsi de l'équation de l'abandon scolaire que les gouvernements successifs n'ont pu résoudre, même à coup de stratégies et de visions lancées en grande pompe. P. 2

Les Inspirations ÉCO est édité par Horizon Press S.A. 3, Rue Taki Eddine - 2ème étage - Ang BD Zerktouni - Casablanca - Tél. : 0522 278 003 - Fax : 0522 221 907 - E-mail : courrier@leseco.ma - www.leseco.ma

Meriem Allam
m.allam@leseco.ma

Attaquer le mal à la racine

Certains phénomènes ont la peau dure. Ils sont pratiquement indélébiles et génèrent des conséquences trop bien lourdes sur toute la société. Il en est ainsi de l'équation de l'abandon scolaire que les gouvernements successifs n'ont pu résoudre, même à coup de stratégies et de visions lancées en grande pompe. Ce problème se trouve être justement fortement corrélé à la douloureuse situation de l'école marocaine. Le manque d'attractivité de cette institution, censée être stratégique dans la société, rend facile la décision de tourner le dos à l'école pour bon nombre de familles marocaines. Par manque de moyens ou encore faute de visibilité sur les débouchés possibles, le décrochage s'impose comme ultime issue. Il y a quelques années, l'on avait tendance à faire endosser la responsabilité aux familles en brandissant les chiffres montrant que les écolières sont celles qui paient, le plus, le prix du sexisme sociétal. Depuis, les choses ont quelque peu changé, sauf que le phénomène, dont il s'agit, règne toujours pour autant. Des hordes de jeunes désertent le circuit scolaire en cours de route, amenuisant leurs chances de réussir, mais privant surtout leur pays de potentiel humain remarquable. C'est cela qui est le plus désolant, pour la sacro-sainte notion de capital immatériel, hélas ! Maintenant, pour s'attaquer à la question de l'abandon scolaire, il faudra une fois pour toutes se résoudre à attaquer le mal à la racine. Redresser les tares de l'école et instaurer de véritables mécanismes de prévention sont les premières des priorités. Il s'avère également impératif de construire des vecteurs parallèles d'accompagnement de l'apprenant et de sensibilisation des familles pour que l'école ne soit plus un accessoire dont on peut se défaire dès lors que les conditions deviennent compliquées. Ceci, en plus d'une réflexion profonde, et efficace, sur les processus de notation et de passage aux niveaux scolaires supérieurs notamment après le baccalauréat. Chaque décrochage équivaut à une perte financière conséquente pour le budget de l'État. Rien qu'au cours de l'année scolaire 2019-2020, ce sont quelque 346.310 élèves qui ont quitté le circuit scolaire. Multipliée par le coût de chaque élève pour l'État, la valeur de la facture en devient effarante !

Assurance maladie. Les régimes AMO enfin en équilibre

Les trois régimes de l'Assurance maladie obligatoire ont tous fini l'année 2019 avec des soldes excédentaires. Même l'AMO- CNOPS, jusque-là à la traîne, est passé au vert avec un excédent spectaculaire de 148,7 millions de DH en l'espace d'une année.

Aziz Diouf
a.diouf@leseco.ma

L'Assurance maladie obligatoire (AMO) entre enfin dans le cercle vertueux des comptes excédentaires ! Les trois régimes qui le composent ont, en effet, tous fini l'année 2019 avec des soldes positifs. C'est ce qu'a révélé l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) dans son rapport sur la prévoyance sociale en 2019. Même l'AMO- CNOPS (Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale), c'est à dire celle du secteur public, qui était jusque-là déficitaire, est passé au vert avec un excédent spectaculaire de 148,7 millions de DH (MDH), ceci après un déficit de 2,8 MDH en 2018. Selon l'ACAPS, ce résultat a été rendu possible grâce à la hausse du nombre des assurés actifs du régime AMO-CNOPS. Ce ratio a, en effet, enregistré une progression de 2,9 % par rapport à 2018, ce qui a permis de porter la part des bénéficiaires de l'AMO-CNOPS à 30,7% de l'effectif total des assurés qui a atteint 4,5 millions de personnes en 2019, contre 67,1% pour l'AMO-CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) et 2,3 % pour l'AMO-Étudiants.

18, 3 milliards de DH de ressources...

Grâce à cette dynamique, les ressources des régimes AMO ont atteint 18,3 Milliards de DH (MMDH) en 2019, contre 14,3 MMDH de dépenses, ce qui fait ressortir, pour la première fois depuis l'instauration de l'AMO à travers la loi 65-00 en août 2005, un solde technique excédentaire de 4 MMDH. Un excédent qui offre de nouvelles perspectives plus sereines puisqu'il va enfin dans le sens de la garantie de viabilité de ces régimes longtemps souhaité par les autorités publiques qui ont mis en place ce système. Selon l'ACAPS, les ressources ont enregistré une progression de 4,6% par rapport à 2018 et cette progression incombe principalement à l'AMO-CNSS dont les ressources ont enregistré une hausse de 7,2% entre les deux exercices pour atteindre 12,2 MMDH, soit 66,3% des ressources totales. Cette hausse des ressources de l'AMO-CNSS est notamment expliquée par la hausse des cotisations du régime de 8% par rapport à 2018. Les ressources du régime AMO-Etudiant se sont-elles aussi inscrites dans le même trend haussier. Elles ont même enregistré une forte hausse en 2019, en passant de 19,7 MDH en 2018 à 64,9 MDH en 2019. Une situation que l'ACAPS explique par la hausse des cotisations du régime de 254,1% suite à l'importante augmentation du nombre des affiliés du régime entre les deux exercices. Pour leur part les ressources de l'AMO-CNOPS n'ont atteint que 6,1 MMDH, malgré la hausse du nombre d'actifs. À signaler que 73,1% des ressources sont constituées de cotisations et contributions, qui ont atteint 13,4 MMDH et ont connu une hausse de 7,9% par rapport à 2018. Par régime, les cotisations et contributions se sont élevées à 7,9 MMDH pour l'AMO-CNSS, 5,5 MMDH pour l'AMO-CNOPS et 62,3 MDH pour le régime dédié aux étudiants.

...Contre 14, 3 milliards de dépenses

Du côté des dépenses des régimes de l'AMO, elles ont totalisé un montant de 14,3 MMDH, en hausse de 4,2% par rapport à 2018. Celles du régime AMO-CNSS et ont représenté 57,6% des dépenses du secteur contre 42,3% pour l'AMO-CNOPS avec un montant de 6 MMDH. Dans le même temps, les dépenses de l'AMO-Etudiants à 14,5 MDH en hausse de 11,1% par rapport à 2018. Les prestations et frais des régimes AMO ont totalisé un montant de 9,8 MMDH en 2019 dont 96,1% de prestations et frais payés avec un montant de 9,4 MMDH. Ces derniers ont enregistré une progression annuelle moyenne de 9,4% sur la période 2015-2019. Ces prestations et frais ont représenté 68,5% des dépenses consolidées des régimes AMO. Ceux du régime AMO-CNOPS ont représenté 87,9% contre une part de 54,4% pour l'AMO-CNSS. Selon l'ACAPS, cette différence s'explique par l'importance des charges d'exploitation et des charges non courantes de l'AMO-CNSS qui ont atteint respectivement 1,9 et 1,8 MMDH en 2019.

Les sociétés mutualistes s'en sortent aussi

Concernant les sociétés mutualistes, l'ACAPS a fourni des données de 2018. Pourtant, ces dernières totalisent 3 millions de bénéficiaires dont 287.900 au titre d'une couverture de base. Ceci étant, il en ressort que les ressources des sociétés mutualistes se sont établies à 2,6 MMDH en 2018 dont 2,1 MMDH de cotisations et contributions. Ces dernières sont de l'ordre de 921,7 MDH au titre de la couverture médicale de base, de 633,5 MDH pour la couverture médicale complémentaire et de 592,7 MDH pour les risques couverts dans le cadre des caisses autonomes. En 2018, les dépenses se sont elles élevées à 2,3 MMDH. Elles sont constituées à hauteur de 68% de prestations et frais payés avec un montant de 1,6 MMDH. Quant aux prestations maladie, elles ont atteint 1 MMDH dont 648,8 MDH au titre de la couverture de base et 364,9 MDH pour les prestations maladie complémentaires. Les prestations supportées par les caisses autonomes ont de leur part atteint 557,4 MDH.

HMI

Hygiene modern industries

DES MARQUES DE FIERTÉ NATIONALE

Filiale de Dislog Industries, **HMI** est un important opérateur dans les segments détergents et eaux de Javel. **HMI** met tout son savoir-faire au service de la croissance des marques nationales, et ce, à travers des contrats de franchise et de développement.

HMI a su se distinguer par son expertise, sa démarche qualité et sécurité au niveau de son site de production, et son agilité, faisant du développement des marques marocaines sa véritable fierté.

Enseignement. L'abandon scolaire a la peau dure

Le Maroc continue à enregistrer un taux d'abandon scolaire élevé dès la fin du primaire, en particulier en milieu rural, malgré l'amélioration des programmes sociaux pour le soutien de la scolarité des élèves issus des familles les plus démunies. Le point sur les causes de ce phénomène qui ne sont pas uniquement d'ordre socio-économique.

Jihane Gattioui
j.gattioui@leseco.ma

Le chiffre fait froid dans le dos : quelque 346.310 élèves ont quitté les bancs de l'école en 2019/2020 dont 95.191 au primaire, 183.985 au collège et 67.134 au lycée. Certes, il s'agit d'une baisse de 55.200 par rapport à l'année scolaire 2018/2019. Mais, il n'en demeure pas moins que l'hémorragie continue de donner le tournis. C'est le milieu rural qui souffre le plus de ce phénomène qui semble inextricable malgré les efforts déployés au cours des dernières années par le département de tutelle. Le taux de décrochage scolaire en milieu rural touche plus l'enseignement collégial avec un taux de 12,22%, suivi par l'enseignement qualifiant (7,01%) puis le primaire (2,62%). Contacté par Les Inspirations ÉCO, Abdessamad Marimi, parlementaire à la Chambre des conseillers et ancien membre du Conseil économique, social et environnemental, souligne que multiples sont les causes de l'abandon scolaire qui touche surtout les enfants issus des familles démunies en milieu rural, ou vivant dans les quartiers populaires. Les facteurs socio-économiques arrivent, ainsi, en tête des causes qui nourrissent le phénomène, mais pas seulement. Les barrières culturelles continuent encore d'empêcher des milliers de filles dans le milieu rural de poursuivre leur scolarité en raison notamment de l'éloignement des écoles, surtout les collèges et les lycées de leur lieu de résidence. Le parlementaire de l'UNTM estime qu'aujourd'hui plus que jamais, le besoin se fait sentir d'évaluer tous les programmes mis en place par le gouvernement pour limiter l'ampleur du fléau.

Améliorer la qualité de l' enseignement

Le ministère de l'Éducation nationale a misé sur l'amélioration du soutien social pour permettre à des milliers d'élèves de poursuivre leur scolarité. Mais il paraît clairement que les efforts déployés restent encore en deçà des aspirations. «Il faut renforcer l'attractivité du milieu scolaire et améliorer les services du transport et de restauration scolaires en collaboration avec les collectivités territoriales», selon Marimi qui a récemment interpellé le ministre de l'Éducation nationale, Saaid Amzazi sur ce dossier. Outre, l'amélioration des services sociaux, nombre de préalables sont nécessaires pour maintenir les élèves dans le milieu scolaire. À cet égard, Marimi cite, entre autres, la nécessité de l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour rehausser le niveau des élèves et combler les lacunes dès le primaire. À cela s'ajoute l'impératif de la révision du système d'examens qui n'est pas adapté aux capacités des élèves, comme celui de la sixième année primaire. Ces conclusions rejoignent celles de certains rapports nationaux et internationaux. Le constat est sans failles : les problèmes socio-économiques sont exacerbés par les dysfonctionnements du système éducatif, à commencer par le système d'évaluation qui a montré ses limites, de l'avis des experts. D'ailleurs, ce système est en cours de révision par le département de tutelle. Il faut dire que même le ministre de l'Éducation nationale n'a pas hésité, à plusieurs reprises, à critiquer l'actuel système d'évaluation qui nécessite une profonde réforme. À ce titre, les experts de l'OCDE soulignent un problème de taille : l'utilisation à la fois des évaluations en classe (contrôle continu) et des examens dès la première année du primaire, vise à évaluer les savoirs acquis et constater, noter ou certifier les performances au lieu d'identifier les différents aspects de l'apprentissage en cours afin d'approfondir et de concevoir les apprentissages ultérieurs. Ce qui «favorise le redoublement et l'abandon scolaire et crée l'impression que les études ne sont pas faites pour tout le monde».

Du décrochage aussi à l' université

Pire encore, le seuil déterminant le passage des élèves dans la classe ou au niveau d'enseignement supérieur (appelé seuil de passage), qui s'appuie sur les notes obtenues aux évaluations en classe et aux examens, crée des obstacles pour l'apprentissage des élèves et leur progression dans la scolarité. Découragés, certains élèves sont plus susceptibles d'abandonner l'école, selon l'OCDE. Le Maroc est, ainsi, appelé, d'une part, à réviser la politique de passage au niveau supérieur afin de réduire le redoublement et l'abandon scolaire et, d'autre part, à donner le temps aux élèves d'atteindre un socle commun de connaissances. Par ailleurs, il est à noter que le taux de décrochage est également élevé au niveau de l'enseignement supérieur à accès ouvert. Presque la moitié des étudiants qui passent plus de cinq ans à l'université la quittent sans diplôme universitaire. La réforme, visant à instaurer le système de Bachelor s'assigne pour objectif d'améliorer le taux de diplomation qui ne dépasse pas actuellement 20%. Cette réforme devait être opérationnelle dès cette année, mais elle a été ajournée à cause de la Covid-19 qui a retardé les préparatifs.

Comment combattre la déperdition scolaire

Le département de tutelle œuvre à élargir l'offre scolaire pour rapprocher l'école du lieu de résidence des élèves. Le nombre des écoles en milieu rural est de 6.309, sur un total de 11.487. À cela s'ajoutent 188 écoles communautaires et 13.155 écoles satellites. Quant aux internats, leur nombre demeure réduit : 924 au niveau national dont 575 en milieu rural. Les cantines scolaires ne sont que de 6.011, dont 5.633 en milieu rural. Le programme d'action du ministère de l'Éducation nationale, au titre de 2021/2023, comprend une série de mesures et d'opérations visant l'équité territoriale, selon le ministre de tutelle. Il s'agit notamment de la planification de la construction de 104 écoles communautaires dont 45 en 2021, 30 en 2022 et 29 en 2023. On projette aussi de construire 103 internats dont 26 en 2021, 36 en 2022 et 41 en 2023.

Grand rush dans les écoles de la deuxième chance

Les écoles de l'éducation non formelle pullulent au Maroc, mais elles ont de plus en plus de mal à absorber le nombre impressionnant de candidats en quête d'une seconde chance.

Khadim Mbaye
k.mbaye@leseco.ma

Vendredi 8 janvier 2021, nous sommes à l'école de la deuxième chance nouvelle génération Lalla Salma de Casablanca. Dans une grande cuisine, récemment aménagée, une dizaine de jeunes, tout sourire et en tenue de travail pour les professionnels de la pâtisserie, se tiennent debout autour d'une table garnie de mets qu'ils ont cuisinés et exposent aux visiteurs du jour non sans fierté (photo). Il s'agit d'une promotion qui vient de réussir un gros challenge. Ces jeunes lauréats s'apprêtent à quitter l'établissement qui les a accueillis pendant un an pour entamer une nouvelle étape de vie dans le monde professionnel.

Une seconde chance inespérée

Douze mois auparavant, ils n'avaient ni diplôme ni qualification professionnelle. Aujourd'hui, ils doivent beaucoup à cet établissement qui lutte contre l'exclusion sociale et le décrochage scolaire. Ils doivent également beaucoup à la Fondation Tadamone.com à l'origine de cette réalisation, rendue possible grâce au partenariat engagé entre l'école de la deuxième chance Lalla Asmaa et le Centre des droits des gens (CDG), l'association gestionnaire des centres de la deuxième chance nouvelle génération dans la Région Casablanca-Settat. Ce projet d'insertion socioéconomique permettra à plus d'une vingtaine de jeunes déscolarisés par an de poursuivre une formation de qualité dans un environnement favorable (cuisine aménagée) et en disposant d'outils pédagogiques (matériel électroménager et articles ménagers). D'autres projets sortiront bientôt de terre pour améliorer les conditions d'apprentissage de 512 élèves. À cela, il faut ajouter l'aménagement prochain et l'équipement d'un salon pédagogique de coiffure et d'esthétique, toujours au profit de cette catégorie de jeunes marocains et de migrants qui, a priori, n'ont aucune perspective d'avenir. De «bonnes œuvres» qui suscitent un vif intérêt auprès de nombreux candidats en quête d'une seconde chance. Alors que la capacité d'accueil de l'établissement reste encore réduite, «nous avons une longue liste d'attente. De plus en plus de candidats viennent nous voir dans l'espoir de bénéficier de notre programme de formation», souligne Said Errakib, responsable du projet pédagogique de l'établissement et président de la section de Casablanca-Settat du Centre des droits des gens. La tendance est similaire partout au Maroc et le taux d'occupation des écoles de ce genre ne cesse de bondir, dit-t-on. «En 2019, nous avons formé 74 jeunes et, l'année dernière, 85 garçons et filles ont reçu un enseignement en langue arabe et français, des cours en mathématiques, en life skills, et une solide formation professionnelle en hôtellerie, opérateur de saisie, coiffure et esthétique», ajoute Errakib.

«Fini la solidarité court-termiste»

S'agissant du taux d'absorption des lauréats des écoles de la deuxième chance, ce dernier affirme que ces profils sont très demandés sur le marché du travail, soit pour des stages, soit pour des embauches. Malheureusement, nuance-t-il, «il n'y a pas beaucoup de recrutements en 2020 à cause de la crise sanitaire et économique». Cependant, «il n'est pas question de baisser les bras», estime pour sa part Adil Lahlou, président de la fondation Tadamone.com. En effet, si le décrochage scolaire qui touche les adolescents âgés de 13 à 18 ans est en baisse, le phénomène inquiète encore. Au cours de la dernière saison scolaire, 304.545 élèves avaient été victimes d'abandon scolaire, dont 160.837 ayant interrompu l'enseignement secondaire. Il reste donc une masse critique de jeunes à qui donner une seconde chance, mais pas n'importe comment. «Fini la solidarité court-termiste autour des paniers alimentaires et des vêtements ! Les jeunes ont plus besoin de formation professionnelle et d'une insertion professionnelle dans la durée», commente Adil Lahlou qui en appelle à la promotion d'une solidarité plus «inclusive». Fruit d'une prise de conscience du gouvernement, les écoles de la deuxième chance commencent à pulluler au Maroc. Destiné aux jeunes en échec scolaire ou social, ces établissements offrent un enseignement et une formation professionnelle, dans plusieurs villes du pays. Au titre de la saison 2019-2020, le programme de l'éducation non formelle a permis la formation de 71.000 jeunes non scolarisés, dont 7.000 au sein des Centres de la deuxième chance nouvelle génération. En 2019, 46 Centres de la deuxième chance nouvelle génération ont été créés au Maroc. Le gouvernement s'est engagé à créer 80 autres centres cette année.

Le programme de l' éducation non formelle a permis la formation de 71.000 jeunes non scolarisés, dont 7.000 au sein des Centres de la deuxième chance nouvelle génération.

Caisse de compensation. La baisse de la charge du butane, salvatrice !

Le bilan provisoire émanant de la Caisse de compensation montre que l'année 2020 a été remarquable pour le marché du gaz butane. La charge du sucre a, quant à elle, augmenté après la fin du confinement.

Younes Bennajah
y.bennajah@leseco.ma

Le bilan des dix premiers mois de l'année 2020, qui retrace les indicateurs relatifs à la subvention du gaz butane, reste encourageant pour les finances publiques. En effet, les données récemment dévoilées par la Caisse de compensation précisent que la charge de la subvention du gaz butane, relative à la période allant de janvier à novembre 2020, se chiffrait à 7.9 MMDH , contre 8.5 MMDH à la même période de l'année 2019, soit une diminution de 7%. Celle-ci est due essentiellement à la baisse des cours du gaz butane, et par conséquent, à la baisse de la subvention unitaire de 12% au cours cette période. La même source explique que l'analyse de la structure des prix du gaz butane fait ressortir que la moyenne de la subvention unitaire par bouteille de 12 kg a chuté de 13% en 2020 par rapport à la même période en 2019. «Cette subvention unitaire a enregistré une baisse de 25% au titre du mois de décembre 2020 », souligne la caisse. En analysant également les courbes d'évolution des subventions unitaires mensuelles des trois dernières années, on constate que la subvention unitaire au titre de décembre 2020 reste globalement en baisse, par comparaison avec le même mois en 2017, 2018 et 2019.

Les principales conclusions

Le renversement opéré au niveau de la demande mondiale, qui a connu une augmentation de l'usage domestique du gaz butane et une baisse de l'usage industriel et du transport, a généré la baisse de la charge supportée par la Caisse de compensation. Ce changement au niveau de la demande, confrontée à un surplus de production, a induit un bouleversement des flux mondiaux. Par conséquent, le cours du gaz butane a connu de fortes perturbations, en chutant d'une moyenne de 540 dollars la tonne au titre du mois de février 2020 à 194 dollars la tonne au mois d'avril, point le plus bas de la courbe des prix pour cette année. «C'est une première dans l'histoire», indique la Caisse de compensation dans son argumentaire, tout en précisant que durant la 2e moitié de l'année 2020, les prix ont doucement remonté la pente en s'améliorant à une moyenne mensuelle de 519 dollars la tonne au titre du mois de décembre, soit une augmentation de 29%. Néanmoins, le cours annuel moyen du gaz butane sur l'année 2020 s'est situé autour des 379 dollars la tonne, contre 424 dollars la tonne pour l'année 2019, enregistrant ainsi une baisse de 11%. Pour le marché sucrier, la courbe d'évolution du cours international du sucre a connu une allure différente par rapport aux années précédentes. Les cours ont en effet subi une forte volatilité, suite à l'avènement de la pandémie. Au titre des mois de mars et d'avril 2020, le cours du sucre brut a enregistré un repli de plus de 20% par rapport au mois de janvier 2020, pour repartir discrètement à la hausse durant la période post-confinement. La Caisse de compensation explique cette chute essentiellement par «une récession de la demande avec les mesures de confinement pour lutter contre la pandémie, soit la fermeture des restaurants, des cafés et le ralentissement des achats de sucre par les géants mondiaux des boissons et confiseries, du fait de la mauvaise conjoncture économique engendrée par la pandémie». En outre, suite à l'écroulement des cours du pétrole brut, le Brésil, grand producteur de canne à sucre, a réorienté la production d'éthanol à partir de la canne à sucre vers la production de sucre à usage domestique, ce qui a entraîné un surplus de l'offre de sucre brut destiné à l'exportation. Malmenés en mars et avril, les cours de sucre brut se sont progressivement repris au cours de l'année et ont particulièrement bénéficié des annonces de vaccins contre la Covid-19, finissant l'année 2020 par une moyenne annuelle de 308 dollars la tonne, soit en augmentation de 4% par rapport l'année 2019.

La baisse de la facture du gaz butane a enregistré un seuil historique durant l' année 2020.

Une charge globale toujours pénible à supporter

Malgré la baisse de la facture du gaz butane, le coût de la stabilisation des trois produits de base - gaz butane, sucre et farine de blé tendre - dépassera 13 MMDH en 2020. D'importants investissements pour l'activité de stockage du blé tendre ont également été programmés. À noter que pour le blé tendre, le taux global d'utilisation de la capacité de production des minoteries industrielles ne dépasse pas 53%. La capacité de stockage s'élève actuellement à 66 millions de quintaux, sans compter les capacités des silos portuaires, dont près des trois quarts auprès des organismes stockeurs, 10 millions de quintaux au sein des minoteries industrielles et 7 millions de quintaux au niveau des usines d'aliments composés. Le nombre de minoteries industrielles actives s'élève, quant à lui, à 161 minoteries, dont 137 de blé tendre.

Transport maritime. Les patrons de Melilia veulent une connexion avec Nador

Les patrons de Melilia s'activent pour faire valoir leurs requêtes auprès du gouvernement espagnol à la veille de la tenue du sommet bilatéral. La ville fonde d'énormes espoirs sur l'établissement d'une liaison maritime avec le port de Béni Ansar, pour ravigoter son économie moribonde.

Amal Baba Ali
a.babaali@leseco.ma

Les patrons de Melilia sont sur des charbons ardents avant la tenue du prochain sommet bilatéral Maroc-Espagne, prévu en février à Rabat. Ces derniers multiplient les sorties médiatiques, dans l'ambition que leurs doléances soient entendues par le gouvernement espagnol. Mais que réclament les opérateurs de l'enclave orientale au juste? Selon Enrique Alcoba, le président de la confédération des entrepreneurs de Melilia , CEME, les patrons souhaitent que le cabinet de Pedro Sanchez aborde, avec son homologue marocain, la mise en place d'une ligne maritime entre le port de Melilia et celui de Béni Ansar. C'est ce qu'a déclaré le patron des patrons de Melilia à la presse locale. En effet, depuis l'annonce de la tenue de cette réunion de haut niveau, les opérateurs économiques de la ville se sont mobilisés afin que leurs doléances soient entendues par Madrid. La question de la mise en place d'une desserte maritime, entre les deux régions voisines, résonne avec force étant donné que le patronat a perdu tout espoir d'une imminente réouverture de la douane commerciale. Ce dossier préoccupe d'ailleurs au plus haut niveau les hommes d'affaires de cette région. Outre les échanges de marchandises, les opérateurs de Melilia souhaitent que cette ligne inclue le transport des passagers. L'objectif est d'attirer les touristes et visiteurs marocains désireux de faire des emplettes, dans le préside mais que les longues files d'attente à la frontière terrestre découragent.

Dynamiser les échanges

Conscient que la reprise de l'activité économique aux frontières n'est pas pour demain, le patronat estime que cette proposition serait la plus adéquate pour redynamiser les échanges entre les deux zones. Comme nous l'avions annoncé dans une précédent édition (cf:www.leseco.ma), la compagnie maritime espagnole Balearia s'est dit prête à assurer cette liaison, dès l'obtention du feu vert des autorités marocaines compétentes. De plus, dans leur cahier revendicatif dirigé à Madrid, les patrons de Melilia souhaitent que Rabat accorde son aval pour l'établissement d'une deuxième ligne maritime commerciale et de passagers avec Alger. À y voir de plus près, les autorités du préside, ainsi que les patrons et opérateurs économiques, ont nettement revus leurs prétentions à la baisse. De même, ils ont laissé passer leur colère injustifiée contre les autorités marocaines. S'il y a quelques mois à peine, tout Melilia pointait du doigt le royaume pour avoir fermé ses frontières à cause de la pandémie, l'enclave ainsi que ses dirigeants, souhaitent à présent se rapprocher davantage de Rabat. D'où ces sorties médiatiques, sur un ton plus aimable, qui traduisent la volonté des dirigeants de la ville à aller de l'avant. Une chose est sûre, la question de la douane commerciale ainsi que celle de la mise en service d'une connexion maritime, seront débattues au sein de la réunion de haut niveau, mais officieusement. La ministre porte-parole du gouvernement espagnol, Maria Jesus Montero, avait indiqué que la situation des frontières sera abordée durant le sommet bilatéral. À ce propos, Montero a ajouté les des difficultés vécues aux frontières seront décortiquées à l'occasion de la rencontre bilatérale de haut niveau.

Outre les échanges de marchandises, les opérateurs de Melilia souhaitent que cette ligne inclue le transport des passagers.

Plusieurs dossiers économiques au menu

Contrairement à la XI réunion de haut niveau, célébrée à Madrid en 2015 sous l'égide de Abdelilah Benkirane et son homologue Mariano Rajoy, plusieurs dossiers économiques seront traités au cours de ce sommet. Depuis 2015, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et l'Espagne a amélioré drastiquement son positionnement économique au Maroc. Le voisin du nord, faut-il le rappeler, est le premier partenaire commercial du Maroc. Des membres du patronat espagnol, la CEOE, feront partie de la délégation espagnole qui se rendra au Maroc. Le politique l'emporte toujours dans ce genre de meetings, mais récemment l'économie occupe une place primordiale dans les réunions de travail entre le Maroc et l'Espagne. En témoigne d'ailleurs la tenue de forum économique de haut niveau durant la visite des Rois d'Espagne, en février 2019, pour ne citer que ce dernier événement en date. Outre le sommet économique présidé par le souverain espagnol, 11 conventions et accords ont été paraphés entre les deux royaumes au cours de la visite de la couronne espagnole.

- En Bref -

Agriculture
Les saisonnières arrivent à Huelva

Un nouveau contingent de journalières marocaines devrait arriver vendredi aux exploitations agricoles de fruits rouges à Huelva, dans la région d'Andalousie. C'est ce qu'a confirmé aux Inspirations ÉCO l'association interprofessionnelle andalouse de fraises (Interfresa). Il s'agit d'un groupe de 500 ouvrières qui débarqueront au port d'Algésiras avant d'être transférées, via des d'autocars, vers les fermes agricoles. La filière nous confie que les arrivées se feront par des groupes de 500 personnes, à bord de deux bateaux, afin de réduire les risques et éviter de grand rassemblement.

Code Général des Impôts
L' édition 2021 publiée

La Direction générale des Impôts a mis en ligne l'édition 2021 du Code Général des Impôts (CGI) actualisant celle de 2020, en introduisant les modifications prévues par la Loi de Finances n°65-20 pour l'année budgétaire 2021. Le Code Général des Impôts 2021 est constitué de 3 livres, le premier regroupant les règles d'assiette, de recouvrement et des sanctions en matière d'Impôt sur les sociétés (I.S), d'Impôt sur le revenu (I.R), de Taxe sur le valeur ajoutée (T.V.A) et de Droits d'enregistrement (D.E). Quant au livre deux, il se rapporte aux procédures fiscales et regroupe les règles de contrôle et de contentieux des impôts précités. Regroupant les autres droits et taxes, le livre trois porte, pour sa part, sur les droits de timbre, la taxe spéciale annuelle sur les véhicules (T.S.A.V.), la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus, la contribution sociale de solidarité sur les livraisons à soi-même et la taxe sur les contrats d'assurances.

Informel. L'économie souterraine recule, mais inquiète toujours

Les spécialistes de Bank Al-Maghrib viennent de rendre publique une étude sur le secteur informel au Maroc. Les résultats de l'enquête montrent, certes, une baisse du poids des activités souterraines, mais un pan important de notre économie échappe au regard et à la régulation de l'État.

Khadim Mbaye
k.mbaye@leseco.ma

Le contrôle de l'État sur les activités productrices de biens et services s'est considérablement accru ces dernières années, en témoigne une étude de Bank Al-Maghrib (BAM). Le document de 40 pages n'a rien d'inédit, car il y a eu d'autres études similaires. Le HCP et le FMI, par exemple, se sont livrés à cet exercice par le passé. L'étude de BAM, réalisée par Kamal Lahlou, Hicham Doghmi et Friedrich Schneider, réactualise le sujet toujours aussi clivant de l'économie souterraine. Les résultats montrent que la part de l'économie informelle se situe en dessous de 30% du produit intérieur brut (PIB) entre 2009 et 2018. Mais, avant cette phase, les enquêteurs ont également constaté qu'au cours de la période 1989-1998, l'économie informelle a quasiment stagné à environ 40% du PIB, avant de chuter à 32%-34% du PIB au cours de la période 1999-2008.

Une batterie de mesures

Cette même tendance à la baisse se poursuit, mais à un rythme plus modéré, selon les auteurs de ce document de recherche. Ils ne se sont pas limités à ces constats qu'ils attribuent aux stratégies mises en œuvre depuis le début des années 2000 pour améliorer l'environnement institutionnel, économique et financier. Les chercheurs ont formulé une batterie de mesures à même de permettre l'intégration de l'informel, dont notamment le renforcement de la coordination et le suivi des politiques qui ciblent l'économie de l'ombre, l'évaluation continue de l'évolution de cette économie et le renforcement du système de détection, grâce à l'échange d'informations entre les différentes institutions. De même, ils préconisent le développement des capacités et processus de l'administration fiscale pour des contrôles fiscaux plus ciblés, la perception des impôts et cotisations sociales par une seule administration et la mise en place de mesures d'incitation fiscale, et ce, à travers de larges consultations entre les différents acteurs. Il s'agit également de mettre en place des campagnes de sensibilisation du public aux avantages du travail déclaré, du renforcement de la digitalisation de l'administration publique, ainsi que du développement de l'utilisation des paiements électroniques dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion financière. La persistance d'importantes activités informelles nécessite des réformes structurelles supplémentaires, notamment celles liées à l'éducation, au système judiciaire, à la politique fiscale et au marché du travail, estiment ces chercheurs.

Les résultats montrent que la part de l' économie informelle se situe en dessous de 30% du PIB entre 2009 et 2018.

«Ne rien faire» ou «éradiquer l' informel»

Concrètement, pour couper la tête du serpent, Kamal Lahlou et ses confrères mettent en avant trois modi operandi. Dans un premier temps, la parade consiste à «ne rien faire». Car pour les chercheurs, l'informel est source de création de nouvelles entreprises, lesquelles peuvent devenir des entreprises émergentes. Ensuite, ils proposent d'agir, mais avec beaucoup de pédagogie, en rendant la procédure plus attractive. Enfin, ils recommandent d'«éradiquer l'informel». Un choix lourd de conséquences qui nécessite une certaine retenue. «Lorsqu'une telle politique est mise en œuvre de manière accélérée et sans identifier les raisons qui poussent les gens à aller vers l'informel, cela peut conduire au chômage, à la pauvreté et aux tensions sociales», nuancent les experts. Dans tous les cas, si la vigilance de l'État s'est accrue ces dernières années, un pan important de l'économie nationale échappe encore au contrôle du fisc, et l'évolution du poids de l'informel dans l'économie a connu des pics significatifs entre 1990 et 2019, selon les trois chercheurs. Or, la persistance de l'informel dans une économie accable son potentiel de croissance. À cela il faut ajouter la fragilité de l'emploi, la précarité des travailleurs, l'absence de filet ou de protection sociale, et l'évasion fiscale sachant que le manque à gagner se situe à 6,7% d'écart par rapport au PIB entre 2013 et 2017. En comparaison des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Maroc est encore loin du compte. En effet, la moyenne des pays de l'OCDE est de 17,2%, alors que dans la région Mena, le poids de l'économie souterraine est estimé à 25%.

Dislog Group.
Prochain cap: l'IPO !

De challenge en challenge, Dislog Group voit toujours plus grand. Prochain objectif: une introduction en Bourse d'ici à 2022. Pour ce faire, le groupe poursuit son Plan d'accélération industrielle en inaugurant une ligne de produits d'entretien ménagers liquides, d'une capacité de 85.000 tonnes par an. Il annonce également la fusion-absorption de Fater Maroc par Hygienic Modern Industries, ainsi que la signature d'un partenariat stratégique avec la marque Aïcha®.

Sanae Raqui
s.raqui@leseco.ma

Dislog Group file en trombe sur la voie de sa croissance. De challenge en challenge, le prochain objectif, que s'assigne le holding spécialisé dans la logistique et la distribution, est celui de franchir le pas de la cote casablancaise. «Nous ambitionnons d'introduire Hygienic Modern Industries (HMI) en Bourse au courant de l'année 2022», nous déclare en avant-première Moncef Belkhayat, président de Dislog Group. Une suite naturelle, il faut le dire, aux concrétisations stratégiques et à la courbe de croissance observée par le groupe depuis plusieurs années. L'IPO permettra donc à Dislog de lever des fonds et de poursuivre ainsi son développement «qui consiste à acquérir de nouvelles marques, de nouvelles entités de production, pour permettre à notre groupe de développer encore plus son activité industrielle», comme l'explique Belkhayat. Justement, le groupe a entamé un virage important pour son activité industrielle et vise à consolider ses acquis dans ce domaine. Cette entrée en Bourse se fera donc à travers «Dislog Industries». C'est la nouvelle appellation donnée au holding industriel, qui englobe désormais trois principales activités, à savoir les produits d'entretien ménagers (Hygienic Modern Industries), les biscuits & cakes (en partenariat avec EDITA Égypte), ainsi que l'activité Food (en partenariat avec Les Conserveries de Meknès).

Absorption de Fater par HMI

Et ce n'est pas la seule actualité du groupe, dont le conseil d'administration, récemment réuni, a décidé de procéder à l'absorption de Fater Maroc (basée à Mohammedia) par Hygienic modern industries (HMI). L'entité créée en 2019 possède à son actif plusieurs marques de produits d'entretien et de détergents, dont la marque Forza. HMI a signé plusieurs contrats de manufacturing avec des multinationales, comme Procter & Gamble et Unilever, et fabrique en outre des marques propres pour divers clients du groupe. «L'intégration des deux filiales devient un élément stratégique pour Dislog. Cela permettra d'avoir une seule unité, qui réalise un chiffre d'affaires consolidé dépassant les 450 MDH, et qui nous permettra de devenir un player national majeur», précise Moncef Belkhayat. C'est justement cette ambition que l'entrée en Bourse, projetée, viendra consolider avec l'ouverture du capital aux investisseurs en Bourse en 2022.

Nouvelle unité industrielle

En attendant, le groupe fondé, par Belkhayat en 2005, entame l'année 2021 sous les meilleurs auspices. Vendredi dernier, Dislog Group inaugurait à Mohammedia une unité industrielle dédiée à la production de multi-liquides pour produits ménagers, d'une capacité de 85.000 tonnes par an. Cette nouvelle unité de HMI Mohammedia a nécessité un investissement global de 50 MDH, pour générer, à terme, un chiffre d'affaires annuel de 450 MDH et créer 250 emplois, dont 150 intérimaires. L'unité industrielle a été baptisée «Hall Laurent Philippe», en l'honneur de l'ancien PDG de Procter & Gamble (P&G) Maroc, présent à l'inauguration, aux côtés de Moncef Belkhayat. «Je suis honoré de revenir au Maroc et d'inaugurer cette unité, en présence de plusieurs collègues de P&G Maroc. Sur les vingt dernières années, le Maroc a fait un bond extraordinaire en termes d'infrastructures. Ce qui fait la force du Maroc, ce sont ses cadres talentueux et ses institutions et administration efficaces et solides», renchérit Laurent Philippe, qui a exercé dans plusieurs zones de couverture de P&G, notamment au Maroc (1991-1995), mais aussi en Europe de l'Ouest, au Moyen-Orient et en Afrique. «Nous sommes ravis de voir que le plan industriel de Dislog Group avance rapidement. Six mois après l'acquisition de Fater Maroc, nous avons pu lancer une nouvelle usine avec 9 lignes de production de produits d'entretien ménagers dans 6 catégories : détergent liquide & pâte, liquide vaisselle, liquide surface, eau de Javel, liquide sol parfumé et parfum d'ambiance de maison», commente Belkhayat. Selon le président de Dislog Group, l'ambition est de positionner le Hall Laurent Philippe «comme une unité de production agile et capable de lancer nos marques propres, mais aussi d'agir pour nos partenaires et nos clients comme «contract manufacturers»».

Dislog group devient le premier et unique franchisé des conserveries de Meknès.

Partenariat avec Aïcha®

Autre fait marquant, vendredi dernier : le pôle Industrie de Dislog a annoncé la signature d'un partenariat de licence de la marque Aïcha® (Les Conserveries de Meknès), pour le développement de nouveaux produits dans la catégorie thé, condiments et conserves, marque que Dislog Group distribue depuis quinze ans dans le réseau des détaillants. Un partenariat qui fait donc de Dislog Group le premier et unique franchisé des conserveries de Meknès. «La marque Aïcha® est celle que je porte le plus dans mon cœur sur l'ensemble du portefeuille que nous distribuons. J'ai un respect inégalable pour son PDG, Mardoché Devico, qui nous fait confiance depuis quinze ans», confie Belkhayat. D'ailleurs, poursuit-il, suite à ce partenariat, «nous allons sourcer la production de ces trois catégories en France, et allons entamer la distribution sur l'ensemble des canaux au Maroc, à partir du mois d'avril 2021».

Laurent Philippe.

Senior Advisor McKinsey, administrateur de sociétés en Private Equity

“Dislog se construit et se développe sur un socle basé sur les valeurs”

Laurent Philippe était présent, vendredi dernier, à l’inauguration de la nouvelle ligne de production de l’usine d’Hygienic Modern Industries (HMI), qui a été baptisée de son nom «Hall Laurent Philippe». Il nous livre par la même occasion ses impressions sur les changements opérés dans la distribution dans le monde ainsi que sur le développement de l’économie marocaine.

Propos recueillis par **Sanae Raqui**

La nouvelle ligne de production d’Hygienic Modern Industries (HMI) a baptisée «Hall Laurent Philippe», quel sentiment cela fait-il ?
C’est un grand honneur pour moi de voir mon nom attribué à la nouvelle unité de production de Dislog Group. Comme vous le savez, j’ai été directeur général de Procter & Gamble au Maroc pour la période allant de 1991 et 1996. C’était mon premier poste en tant que directeur général et donc ma première vraie expérience dans le management. Cette expérience a été fondatrice pour la suite de ma carrière professionnelle et reste, in fine, un excellent souvenir pour moi.

C’est une relation soudée que vous avec le groupe Dislog…
Le président de Dislog Group, Moncef Belkhayat, est, avant tout, un ami de très longue date. Nous avons collaboré ensemble au sein de Procter & Gamble, à l’époque où j’étais DG de la filiale marocaine. Moncef représentait l’exemple parfait du jeune cadre ambitieux au sein de l’entreprise. Nous avons forgé des liens de travail, mais aussi d’amitié au fil des années, qui n’ont fait que grandir. Le voir aujourd’hui à la tête d’un groupe marocain en pleine croissance et créant de la valeur et de l’emploi au Maroc, représente une très grande fierté pour moi. J’ajoute, qu’au-delà de ma relation avec le PDG de Dislog, l’organigramme du groupe compte plusieurs cadres dirigeants anciens collaborateurs du groupe Procter & Gamble. Cela aussi, je le ressens comme une grande fierté. Cela prouve que la formation que nous leur avons donnée leur a été utile pour se forger un brillant avenir professionnel.

En tant que conseiller à l’international, comment voyez-vous le développement d’un groupe aussi diversifié que Dislog ?
Le groupe Dislog se construit et se développe sur un socle basé sur les valeurs.

«La technologie de pointe permet aux jeunes pays de sauter les étapes et d’ adopter directement des solutions à forte valeur ajoutée»

Pour moi, les valeurs d’une entreprise représentent l’atout essentiel pour son développement. C’est la condition et l’assurance que cette entreprise restera fidèle à sa mission tout en assurant une croissance pérenne. Mettre les valeurs au centre du jeu est primordial, surtout dans une société qui s’apprête à aller vers le cap post-Covid. La crise sanitaire mondiale a remis au premier plan les valeurs et la confiance.

Justement, les systèmes économiques mondiaux ont été chamboulés par la crise de la Covid-19, selon vous, quels sont les changements opérés suite à cette dernière ?
Il est encore un peu tôt pour tirer un bilan définitif des effets de la Covid-19 sur les économies et la société. Néanmoins, je ne suis pas sûr que la crise sanitaire ait créé de nouveaux besoins. Je crois qu’elle a plutôt été un facteur d’accélération décisif de tendances déjà présentes avant son déclenchement. C’est visible à travers plusieurs aspects. Le premier est ce point dont nous avons parlé au début, qui est la confiance et les valeurs. Elles sont aujourd’hui du cœur du quotidien, que ce soit dans les rapports entre personnes ou entre entreprises et collaborateurs. Les valeurs concernent aussi les produits et les services que les consommateurs achètent, dans le sens où les marques se doivent d’assurer à leur client intégrité et qualité dans les produits et les services qu’elles offrent. Je pense que la mise en avant de cette confiance nécessaire a été repositionnée au premier rang avec la crise sanitaire, avec les valeurs d’intégrité, de transparence et d’honnêteté. Pour ce qui est du reste, télétravail, vidéo conférence, numérique, intelligence artificielle, Big data et e-commerce… Ces tendances de fond existaient déjà bien entendu avant la Covid-19, mais elles ont été très fortement accentuées.

Comment jugez-vous le développement économique du Maroc ?
Il est clair que le pays est définitivement sur la bonne voie. Les progrès réalisés depuis 30 ans sont considérables à tous les niveaux, en termes d’infrastructures, logements sociaux, d’industrie, mais aussi au niveau sociétal. Le pays peut être fier de ces succès, et puis on ressent partout un esprit d’entreprise, de prise de risque et de responsabilité qui sont le gage du progrès future. Un dernier point important est que le Maroc a le mérite et la chance d’être servi par une haute fonction publique de haut niveau, qui par sa formation et son intégrité représente un atout considérable pour le pays.

Comment voyez-vous, le développement du secteur de la distribution à l’avenir ?
Ce qui va caractériser les dix ans à venir, c’est la diversité des circuits de distribution. Le modèle traditionnel européen, qui a fait émerger les grandes surfaces, les

hypermarchés et les supermarchés pour supplanter le commerce traditionnel, deviendra de plus en plus complexe non seulement dans les pays matures, mais également dans les pays jeunes comme le Maroc. On assiste à la multiplication des circuits de distribution, je cite le circuit moderne, le traditionnel qui reste également très important, mais aussi l'e-commerce qui prend de plus en plus d'importance. Il ne faut pas oublier également le développement des circuits spécialisés comme les pharmacies, les parapharmacies et les chaînes de magasins de beauté & cosmétique. En général, et sachant que la distribution sera de plus en plus variée, une marque qui aspire à une position de leader dans un marché, devra impérativement veiller à être présente dans chacun des circuits précités. Il faut parier sur tous les circuits avec une offre de produits adaptée à chacun d'eux.

Qu'en est il des habitudes de consommation ?

Jusqu'à une époque récente, les grandes marques de multinationales avaient une part de marché importante ainsi que des positions très fortes sur le marché. Et puis venaient les marques de distributeurs. Aujourd'hui, le théâtre dans lequel évoluent les marques est devenu très complexe. Au sommet de la pyramide nous voyons apparaître des marques, que je qualifierais de «premium» et de «super premium», qui représentent encore peu en volume, mais beaucoup plus en valeur. Cette première tendance à ce que ces marques apparaissent par le haut de la pyramide s'est beaucoup intensifiée récemment. Elle s'observe et se vérifie à la fois dans les pays développés et dans les pays jeunes. Car il existe partout dans le monde, une catégorie de consommateurs qui souhaitent se procurer le meilleur des produits existants, d'où la présence amplifiée d'offre de produits premium sur le marché. Si les grandes marques restent statiques au milieu de la pyramide, elles risquent de perdre des parts de marché. La seconde tendance arrive par le bas de la pyramide. La révolution technologique a permis la mise en place de nouveaux systèmes de coûts, disruptifs par rapport aux coûts traditionnels, qui permettent de faire des offres beaucoup plus agressives en termes de prix. En somme, on assiste aujourd'hui à l'émergence de deux nouveaux segments l'un premium et l'autre low cost. Le défi pour les grandes marques est de répondre à ces deux tendances.

Que pensez-vous du développement des marques propres au Maroc?

En effet, c'est un phénomène nouveau lié à plusieurs facteurs. Le premier réside dans le savoir faire de l'entreprise marocaine, qui maîtrise la technologie ainsi que les programmes de Recherche & développement. Ceci reflète les capacités de plus en plus maîtrisées de l'industrie marocaine et également une proximité des consommateurs et une agilité que peut-être certains groupes multinationaux ont perdues lorsqu'ils ont centralisé davantage la direction de leurs opérations dans les centres régionaux, et même mondiaux.

«La crise Sanitaire a été un facteur d' accélération décisif de tendances déjà présentes dans les systèmes économiques».

Jusqu'à quel point, la technologie peut-elle être importante dans le développement d'un pays?

Ce qui est intéressant à observer, dans les pays jeunes, c'est que par un phénomène de «Leapfrogging», ils deviennent aujourd'hui des leaders en communication et en e-commerce. La Chine en est l'exemple le plus frappant. Ceci veut dire que les tendances dont nous avons parlées, vont se mettre en place dans les pays jeunes à un rythme considérablement plus rapide par rapport aux pays matures. Nous l'avons vécu dans la téléphonie mobile à travers la succes story du Kenya, qui a investi en arrivant directement au Mobile Banking, sans passer par l'étape de développement du réseau bancaire traditionnel. Dans ce pays, aujourd'hui, la majorité des transactions s'opère par le biais du mobile. Le Kenya a tout simplement sauté deux générations de relation bancaire, pour se positionner à l'avant-garde d'une technologie qui ne s'est pas encore développée de la même manière en Europe. En résumé, la technologie de pointe permet aux jeunes pays de sauter les étapes et d'adopter directement des solutions à forte valeur ajoutée

Quid alors du capital humain ? Quelle est son importance dans l'équation ?

Lorsque je suis arrivé au Maroc en 1991, avec la direction des ressources humaines de Procter & Gamble, nous avons tenu à recruter les meilleurs jeunes talents marocains disponibles dans les grandes écoles marocaines et françaises. Nous avons mis en place une politique de recrutement ambitieuse et agressive. Tout à fait consciemment et volontairement, nous avons recruté plus de jeunes talents que ce que les capacités et la taille de l'entreprise à l'époque permettaient de garder à moyen et long termes. Nous savions au départ que beaucoup de ces jeunes nous quitteraient probablement au bout de quelques années, car ils allaient trouver à l'extérieur de notre groupe des opportunités d'accélération de carrière considérables liées à leurs talents, leurs mérites, mais aussi à la formation professionnelle qu'ils avaient reçu au sein du groupe. C'est aujourd'hui pour moi un sujet de fierté de voir que ces jeunes ont magnifiquement réussi leurs parcours professionnels. Miser, dès le départ, sur le talent est le facteur décisif quels que soit l'entreprise ou le pays dont il s'agit.

Énergie éolienne. Une belle opportunité pour Siemens Gamesa Tanger en Éthiopie

Siemens Gamesa Renewable Energy SA annonce son premier projet d'énergie éolienne conclu en Éthiopie. Le parc, qui sera composé de 29 éoliennes du modèle SG 3.4-132, devrait être opérationnel au début de l'année 2023. Quelles sont les chances pour le site de Tanger d'approvisionner ce marché ?

Modeste Kouame
m.kouame@leseco.ma

2021 démarre avec de bonnes nouvelles pour Siemens Gamesa. Le groupe germano-hispanique spécialisé dans le domaine des projets d'énergie éolienne va livrer 29 turbines du modèle SG 3.4-132 à l'entité publique Ethiopian Electric Power (EEP) dans le cadre du projet Assela. Le projet sera financé par le ministère danois des affaires étrangères, via Danida Business Finance (DBF), en complément d'un accord de prêt signé entre le ministère éthiopien des finances et de la coopération économique (MoFEC) et Danske Bank A/S. Fin septembre 2020, le parlement éthiopien a approuvé l'accord de prêt de 117,3 millions d'euros (136,5 millions de dollars) entre le ministère des Finances et le danois Danske Bank A/S visant à financer le projet. Avec les fonds en main, le parc éolien de 100 MW amorce sa phase de construction. Il devrait être opérationnel au printemps 2023. C'est dans ce contexte que Siemens Gamesa Renewable Energy SA annonce son premier projet d'énergie éolienne conclu en Éthiopie. «Nous sommes ravis de démarrer notre travail en Éthiopie et nous envisageons de collaborer avec l'EEP et le pays pour poursuivre la promotion de leur volonté d'installer plus d'énergies renouvelables et d'atteindre les objectifs en matière d'énergie transformationnelle», déclare Roberto Sabalza, directeur Onshore dans la région Europe du Sud et Afrique du groupe. Siemens Gamesa assurera l'ingénierie complète, les approvisionnements et la construction clé en main du parc éolien situé à environ 150 kilomètres au sud d'Addis-Abeba, entre les villes d'Adama et d'Assela. Quelles sont les chances pour le site de Tanger d'approvisionner ce marché ? En effet, les turbines éoliennes qui seront livrées en Éthiopie sont du modèle SG 3.4-132, référence à laquelle elle est entièrement dédiée. Rappelons que le site de Tanger a franchi, en 2019, un cap important avec la production de sa 100e pale issue de sa deuxième ligne de production entièrement dédiée à la fabrication de pales de type SG 3.4-132. Selon Marcel Cabral, responsable des ventes Siemens Gamesa pour l'Afrique de l'Est, «malgré le fait que Tanger soit dédiée à la fabrication de ce même modèle, l'usine est actuellement en cours de livraison des commandes enregistrées en 2020, ce qui lui laisse peu de capacité libre pour la production des pales de ce nouveau marché. Les pales destinées à servir le projet de l'Ethiopie pourront être fabriquées dans diverses usines, notamment celle en Chine». Une étude de Wood Mackenzie prévoit qu'environ 2 GW d'énergie éolienne seront installés en Éthiopie d'ici 2029. Ce qui pourrait annoncer de futurs marchés pour Siemens Gamesa, qui renforce ainsi son leadership en Afrique, contribuant à une transition croissante vers l'énergie verte à travers le continent. L'Éthiopie, tout particulièrement, commence à développer sa capacité d'énergie verte afin d'atteindre des objectifs ambitieux liés aux énergies renouvelables. Le pays s'est fixé une ambition : fournir 100% de sa demande énergétique domestique en exploitant les énergies renouvelables d'ici 2030. Selon la Banque africaine de développement, l'Éthiopie dispose en effet de ressources abondantes, notamment éoliennes avec un potentiel de 10 GW de capacité d'installation. À l'heure actuelle, le pays n'a déployé que 324 MW. Une fois connecté, le parc éolien de 29 turbines produira environ 300.000 MWh par an et fournira de l'électricité à plus de trois millions de personnes, soit plus de 400.000 foyers et permettra d'économiser plus de 260.000 tonnes d'émissions de CO_2 par an.

- Questions à -

«Tanger est la solution naturelle pour le Maroc, le sud de l'Europe et l'ouest de l'Afrique»

Marcel Cabral
Responsable des ventes Siemens Gamesa pour l'Afrique de l'Est

Siemens Gamesa annonce la livraison de 29 éoliennes SG 3.4-132 à l'entité publique Ethiopian Electric Power (EEP). Où vont être produites ces éoliennes, sachant que l'unité marocaine est entièrement dédiée à la fabrication du modèle SG 3.4-132 ? Combien de pales en tout vont sortir de l'unité de Tanger ?

Les pales SG 3.4-132 destinées à servir le projet de l'Éthiopie pourront être fabriquées dans plusieurs de nos usines, notamment celle de Tanger ou bien en Chine. Malgré le fait que Tanger soit dédiée à la fabrication de ce même modèle, l'usine est actuellement en cours de livraison des commandes enregistrées en 2020, ce qui lui laisse peu de capacité libre pour l'année à venir.

Quel rôle vont jouer les experts et ingénieurs marocains basés à Tanger dans la réalisation de ce projet ?

La plus grande partie des connaissances des experts Siemens Gamesa Renewable Energy (SGRE) au Maroc est liée à l'usine de Tanger. Tel qu'expliqué précédemment, la charge ne permettra sans doute pas de bénéficier de leur expertise pour le projet de l'Éthiopie. Cependant, nous avons d'autres capacités au Maroc et il est probable que leur expertise acquise en Operation & Maintenance (O&M) puisse servir le projet en Éthiopie.

En 2019, l'usine de Siemens Gamesa à Tanger a franchi un cap important avec la production de sa 100e pale issue de sa deuxième ligne de production entièrement dédiée à la fabrication de pales de type SG 3.4-132. Quelles sont les perspectives pour 2021, en termes de carnet de commandes et de marchés potentiels à décrocher en Afrique ?

Le marché de l'éolien est un marché au temps très long. La production de 2021 est déjà quasiment décidée par les commandes de 2020. Concernant les marchés potentiels, Tanger est la solution naturelle pour le Maroc, le sud de l'Europe et l'ouest de l'Afrique. Au-delà de ces destinations, tout dépend de la charge de nos différentes usines.

SAV Huawei. Deux nouveaux centres à Casablanca et Fès

Huawei marque une étape importante dans son développement sur le marché marocain en renforçant la proximité avec son écosystème. Parallèlement, le constructeur renforce sa présence en ligne avec le lancement de deux plateformes : HuaweiMall et Huawei AppGallery.

Modeste Kouame
m.kouame@leseco.ma

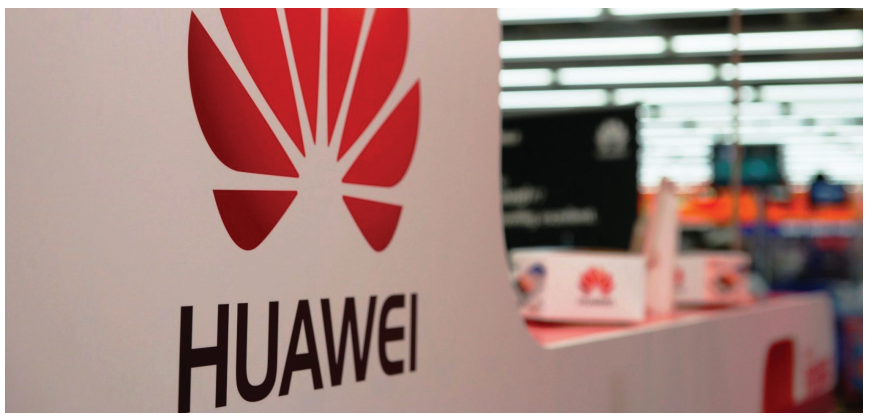

Huawei élargit son offre de service avec le renforcement de ses positions. Sur le plan de la proximité et capillarité territoriale, le géant chinois vient d'inaugurer deux nouveaux centres de service après-vente (SAV) à Casablanca et Fès, devenant le premier acteur de son secteur à proposer au Maroc des centres exclusivement dédiés. «Ces centres marquent une étape importante dans notre développement sur le marché marocain et viennent renforcer la proximité auprès de notre écosystème clients et partenaires», indique Huawei dans un communiqué. Ces centres SAV, qui bénéficient de la collaboration avec Islahate, une entreprise marocaine élue meilleur choix des utilisateurs en 2018, 2019 et 2020, permettront également d'élargir l'offre de service auprès des utilisateurs. Dès le début du confinement, les deux parties ont proposé un service après-vente en mode door-to-door, les utilisateurs de Huawei ont ainsi pu profiter de la visite d'agents de réparation jusqu'à leur domicile, sans avoir à se déplacer en boutique, dans le respect de la distanciation. Avec l'inauguration de ces centres, Huawei et Islahate vont ainsi consolider leur action commune en vue de répondre de manière toujours plus optimale aux besoins du marché. Cette annonce intervient alors que la marque chinoise a mené en 2020 une série de relations majeures au Maroc. C'est dans ce contexte que le constructeur Huawei déploie des solutions innovantes. Afin de respecter les gestes barrières et faciliter la vie de ses clients, la marque a lancé en avril HuaweiMall, une plateforme en ligne de services et produits officiels. Pendant le confinement, toutes les livraisons depuis le site ont été effectuées gratuitement. Pour simplifier le quotidien des Marocains, Huawei a également accéléré le développement de Huawei AppGallery, une autre de ses plateformes d'applications. Cette dernière accueille aujourd'hui les services en ligne de grandes marques dans les domaines des télécommunications, des médias, de la banque, de l'e-commerce et du divertissement. La plateforme propose les applications de Maroc Telecom, My2M, Avito, Ronda, Salaat First, SNRT Live, Ma CNSS, Infractions Routières, Crédit Agricole du Maroc et Daba Pay by BMCE, entre autres. Huawei AppGallery est désormais disponible dans plus de 170 pays et rassemble près d'un demi-milliard d'utilisateurs chaque mois. Ce qui en fait l'une des trois plateformes d'applications les plus utilisées au monde.

Le Maroc passe commande auprès de l'espagnole Navantia

Le Maroc renoue avec l'entreprise publique navale, Navantia, auprès de laquelle il passe une commande d'un navire patrouilleur de haute-mer, à la veille de la célébration du sommet bilatéral.

DNC à Séville, **Amal Baba Ali**
a.babaalii@leseco.ma

Le Maroc et l'Espagne viennent de franchir un nouveau pas en matière de coopération militaire, n'en déplaise aux agitateurs du discours belliqueux. Le royaume a confié à l'entreprise publique espagnole Navantia, la construction de son prochain patrouilleur de haute-mer, une commande de la Marine royale. Une sorte de riposte, sans tambour ni trompette, du Maroc à tous les détracteurs du rapprochement entre les deux pays voisins. Selon un communiqué de l'entreprise publique espagnole, les deux parties, marocaine et espagnole, menaient, depuis septembre dernier, d'intenses négociations pour boucler ce contrat. C'est la ministre des Finances, Maria Jesus Montero qui a annoncé la nouvelle. La porte-parole du cabinet de Pedro Sanchez a fait part de cette annonce lors d'une visite au chantier naval, dans la baie de Cadix, où le bâtiment sera construit. Il s'agit d'un présent de grande valeur du Maroc à cette entreprise publique qui traverse une mauvaise passe, après la perte d'importantes commandes auprès du Canada, de l'Australie ainsi que des États-Unis. Selon la firme publique, ce projet nécessitera un million d'heures de travail et fournira de l'emploi à 250 ouvriers durant 3 ans et demi. Selon El Pais, il s'agit de la première commande d'un navire militaire après trois décennies de mise en veille. Le journal madrilène ajoute que le patrouilleur est de type OPV (Offshore Patrol Vessel), de 1.500 tonnes et de 80 mètres de longueur. Avec 80 membres d'équipage, il est doté d'une autonomie de 4.000 milles. Parmi ses missions, la vigilance des côtes et les opérations de sauvetage. Son coût oscillera entre 120 et 150 millions d'euros selon les estimations des médias espagnols. Depuis un an, l'Espagne cherchait à conclure un accord du genre avec les autorités marocaines pour la construction de deux navires militaires. Un contrat d'une valeur de 272 millions d'euros. Pour le moment, le Maroc a passé commande pour la construction d'un seul navire. Mais la porte-parole du gouvernement espagnol s'est montrée optimiste, laissant entendre que cette première commande pourrait n'être qu'un début. La dernière coopération en matière d'équipement militaire naval entre Rabat et Madrid remonte à 1982, avec la conception espagnole de la corvette Lieutenant-colonel Rahmani, considérée comme un fleuron de la Marine royale marocaine.

Bourse de Casablanca. Les valeurs bancaires plombent le Masi

L'onde de choc de la Covid-19 n'a pas épargné la Bourse de Casablanca, affectant principalement les valeurs bancaires. Dans ce contexte, Valoris Securities a réussi à y faire face à travers une stratégie de placement basée sur les valeurs défensives. Au final, le marché a bouclé l'année sur une perte de 7%, alors que le portefeuille de la société de gestion est resté en quasi-équilibre.

Aïda Lô
a.lo@leseco.ma

Sur fond d'incertitudes suscitées par la crise sanitaire de Covid-19, les principaux indicateurs de la Bourse de Casablanca se sont généralement affichés en repli. Le Masi a en effet bouclé l'année sur une perte de 7,27% en raison de la forte dégradation des valeurs bancaires. Parmi les 10 valeurs ayant le plus tiré l'indice vers le bas, cinq valeurs appartiennent au secteur bancaire, soit Attijariwafa bank (-262,4 pts), BOA (-103,6 pts), BCP (-54,1 pts), BMCI (-17,3 pts) et CIH Bank (-17,2 pts). Une situation qui reste imputable, en grande partie, à la prolongation de l'état d'urgence entraînant une baisse de la consommation et donc l'accès aux crédits. À fin juin 2020, l'encours des crédits à la consommation des établissements bancaires avait enregistré, pour la première fois, une baisse sur une année glissante. Celle-ci s'est accentuée tout au long du second semestre, dénotant ainsi de la peur des ménages à l'égard de l'avenir, telle que matérialisée aussi par la dégradation de l'indice de confiance des ménages même après juin 2020. La baisse des revenus et l'incapacité à honorer les engagements ont fortement contribué à la hausse des créances en souffrance. Ce qui «risque de contraindre les banques à plus de rétention en termes de distribution de crédit, fragilisant ainsi la reprise d'activité des entreprises», alertent les analystes de Valoris Securities. Il faut dire que les banques de la place se sont fortement mobilisées en mars dernier. Elles ont également été très sollicitées par le Comité de veille économique (CVE) qui a enchaîné les mesures d'assouplissement pour soutenir la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise.

Évolution du MASI & Madex

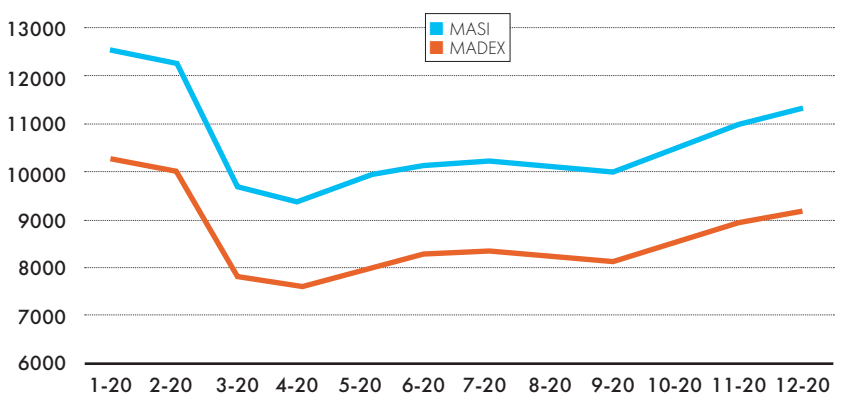

Évolution de la capitalisation boursière

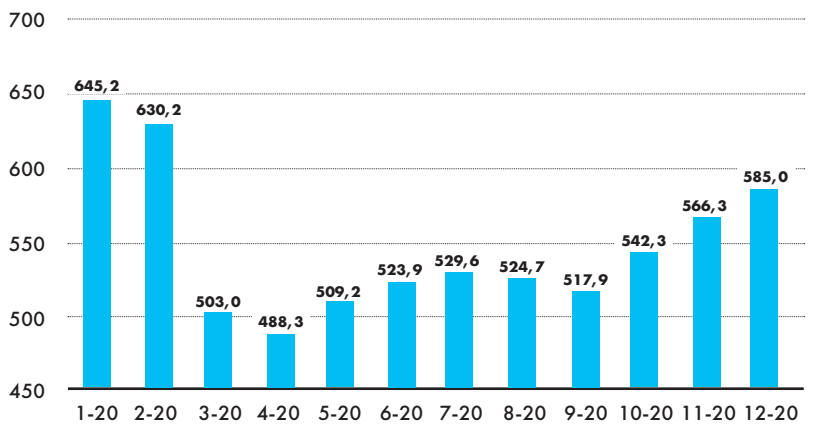

Les valeurs défensives sauvent la mise

Ceci dit, malgré le caractère très particulier de l'exercice, le portefeuille de Valoris a réussi à faire face à la situation en réalisant une excellente performance, et ce, grâce à son positionnement sur les valeurs défensives mais aussi au changement de pondérations opéré au cours de l'année. Sur la base de sa première version, publiée à fin janvier, l'indice «Valoris Securities Index» (Attijariwafa bank, Maroc Telecom, Ciments du Maroc, Cosumar, LafargeHolcim Maroc, Label'Vie, Taqa Morocco, Marsa Maroc, Sociétés Boissons du Maroc, CIH Bank, CMT, Disway, Microdata, Sonasid et SNEP) a pu surperformer le MASI de 4,17 pts durant l'année 2020. En revanche, «tenant compte des ajustements introduites sur les pondérations des valeurs faisant partie de notre indice au mois de mai, pour s'adapter aux séquelles du Covid-19, notre portefeuille a pu réaliser une surperformance exceptionnelle de 6,72 pts», explique Valoris. Ainsi, le portefeuille de la société de gestion n'a enregistré qu'une légère baisse sur l'année de 0,54% sur l'année 2020. «Une performance qui nous rassure quant à l'approche entamée pour la construction de notre portefeuille, aussi bien 2020 que pour les prochains exercices», conclut la société de gestion.

La baisse des revenus et l' incapacité à honorer les engagements ont fortement contribué à la hausse des créances en souffrance.

Les échanges restent faméliques

Pour l'instant, le marché est plutôt calme depuis le début d'année. Le Masi a oscillé toute la semaine entre le vert et le rouge, mais avec des variations de cours très limitées. Il boucle la séance du vendredi à l'équilibre et enregistre une contre-performance de 0,14%. Côté volumes, les échanges restent faméliques, comparativement aux mouvements de fin d'année et celui enregistré le lundi 4 janvier sur le marché des blocs. Depuis, le volume transactionnel n'arrive même plus à dépasser le seuil des 100 MDH. L'on est loin des volumes atteignant des sommets durant les dernières semaines de 2020, en lien principalement avec les opérations d'allers-retours. Les échanges du mois de décembre ont généré pas moins de 16,9 MMDH. Mais pour certains analystes, le marché reprend son souffle après cette accélération de fin d'année. «Il n'y a pas beaucoup de précipitations en ce début d'année… Les investisseurs prennent le temps d'élaborer leurs stratégies de placement», souligne un analyste de la place. Surtout que cette année devra encore subir les séquelles de 2020, en raison notamment des réalisations des sociétés cotées qui seront en forte baisse et des secteurs toujours en convalescence. D'ailleurs, le Comité de veille économique vient de décider de prolonger les mesures d'appui adressées à certains secteurs et a reconduit la date limite d'octroi des crédits Relance à fin mars 2021. «Dans ce contexte, il serait prudent de laisser le marché respirer sans trop le pousser dans ses derniers retranchements», affirme l'analyste.

En Partenariat avec
MAROGEST
SOCIÉTÉ DE GESTION

Flash hebdomadaire

MARCHÉ ACTIONS

La place boursière a débuté cette année dans le calme en attendant les premiers rebalancements de 2021. Le MASI, baromètre de toutes les valeurs, a clôturé la semaine en léger retrait de 0,32% à 11.249 pts, le MADEX, indice des BLUE CHIPS s'est lui, délesté de 0,32% cette semaine à 9.160 pts. Néanmoins, les volumes restent anémiques en ce début d'année et se sont établis à seulement 361 MDH. En effet, après le rallye de fin d'année, synonyme de reclassements et d'opérations d'aller-retour, le marché a retrouvé une certaine accalmie, le volume quotidien moyen a été de 72 MDH et a été monopolisé par les grandes capitalisations. Sur le marché central, Attijariwafa bank a concentré 61 MDH des flux et a terminé en léger retrait de 0,77% à 420 DH. En deuxième place, 56 MDH ont changé de mains sur Maroc Telecom, la valeur a drainé 15% du flux total et fait du quasi-surplace à 144,6 DH. Derrière, Afriquia GAZ a monopolisé 15% du volume total traité, soit 52 MDH, le distributeur gagne 4,66% au fil des échanges pour clôturer la semaine à 3.862 DH. Deux opérations ont été effectuées sur le marché de bloc, elles concernaient la BCP, dont un premier bloc de 4,1 millions de titres a été réalisé au cours unitaire de 244 DH alors qu'un deuxième, de 1,3 millions de titres a été traité à 242 DH.

MARCHÉ MONÉTAIRE

Le marché monétaire reste très liquide en lien avec le renforcement des réserves de change. Cette situation se reflète à la fois sur l'évolution des taux monétaires et sur le volume de monnaie centrale injecté par BAM. Ainsi, les taux monétaires sont restés très proches du taux directeur en traitant à 1,50% pour le TMP interbancaire et 1,42% pour la pension livrée jj. De son côté, la Banque Centrale réduit semaine après autre le volume de ses injections. Au titre de la dernière intervention, l'institut d'émission a effectué une ponction de 8,15 MMDH ramenant ainsi le volume de monnaie centrale à 81 MMDH.

MARCHÉ OBLIGATAIRE

Le Trésor poursuit ses levées sur le marché primaire avec un rythme soutenu. Il a, en effet, retenu au titre de cette deuxième séance du mois un volume de 2,5 MMDH et porte de ce fait le volume de ses interventions mensuelles à 5,5 MMDH pour un besoin compris entre 12,5 et 13 MMDH. S'agissant de la structure de la séance, les investisseurs ont orienté l'essentiel de leurs soumissions vers le 2 ans qui a capté 62% de la demande globale. Le reliquat a été proposé sur le 13 Sem (1,53 MMDH) et le 52 Sem (5 MMDH). Face à cela, le Trésor s'est principalement financé sur le 2 ans en y retenant 2 MMDH avant de boucler son besoin sur le 13 Sem (200 MDH) et le 52 Sem (300 MDH). En termes de taux, la tendance reste baissière. Dans le détail, le 13 Sem, le 52 Sem et le 2 ans ont perdu respectivement 8 pbs, 8,7 et 4,3 pbs pour ressortir à 1,45%, 1,61% et 1,83%.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES ACTIONS DEPUIS DÉBUT 2020

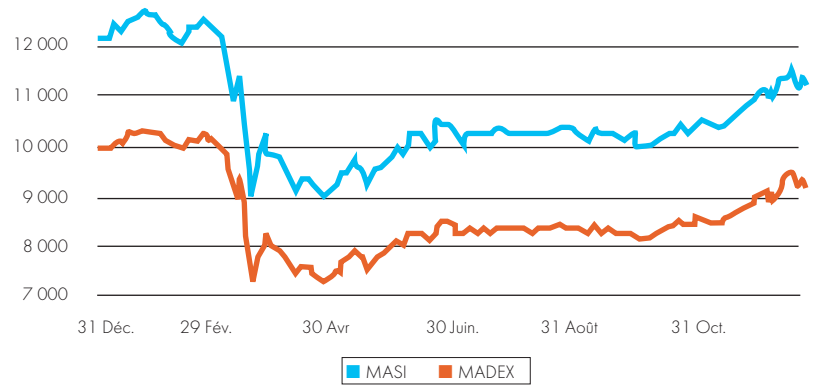

ÉVOLUTION DES TAUX MONÉTAIRES

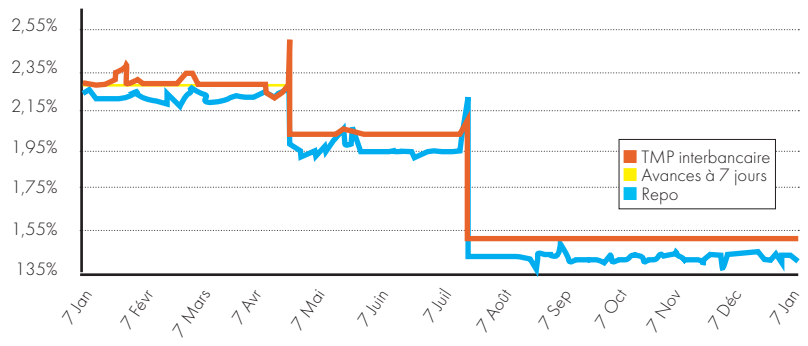

ADJUDICATIONS DU 05/01/2021 - RÈGLEMENT LE 12/01/2021

MATURITÉ	MONTANT PROPOSÉ	MONTANT ADJUGÉ	TAUX S	TAUX S-1	VAR.
13 Sem	1 530,0	200,0	1,45%	1,53%	-8,0
26 Sem	-	-	1,65%	1,65%	0,0
52 Sem	1 591,2	300,0	1,61%	1,70%	-8,7
2 ans	5 043,9	2 000,0	1,83%	1,87%	-4,3
5 ans	-	-	2,26%	2,26%	0,0
10 ans	-	-	2,43%	2,43%	0,0
15 ans	-	-	2,75%	2,75%	0,0
20 ans	-	-	2,98%	2,98%	0,0
30 ans	-	-	3,37%	3,37%	0,0
TOTAL	**8 165,1**	**2 500,0**	-	-	-

A CHACUN SON PROFIL, SA PERSONNALITE, SES OBJECTIFS. AVEC MAROGEST, FILIALE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC, VOUS DISPOSEZ D'UNE LARGE GAMME D'OPCVM PERFORMANTS. LAISSEZ ECLORE VOS PROJETS EN MATIERE DE PLACEMENTS.

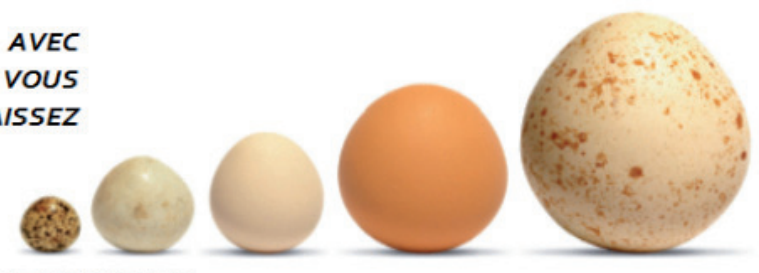

MAROGEST
SOCIÉTÉ DE GESTION

GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

LE SENS DU RESULTAT

MAROGEST, Société de gestion,
Imm Zenith, lot Attawfik, Sidi Maarouf, 20190 Casablanca, Maroc Tél: 0522 97 49 61/67 Fax: 0522 97 49 74
www.marogest.ma

Pêche et aquaculture. Une branche tributaire de l'industrie du poisson

Selon la dernière étude réalisée par la DEPF sur le secteur de la Pêche et de l'aquaculture, l'amélioration de l'empreinte économique de cette branche ne peut plus se fonder sur l'augmentation des captures. Les résultats de l'analyse du linkage montrent que le renforcement de la connectivité économique du secteur dépend de l'amélioration de l'intensité de son lien avec l'industrie alimentaire, notamment celle du poisson.

Yassine Saber
y.saber@leseco.ma

Au moment où la stratégie Halieutis 2009-2020 est arrivée à son échéance, la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) a publié une étude sur le secteur de la Pêche et de l'aquaculture, où elle propose un examen prospectif permettant de décliner les projections du secteur à l'horizon 2030 et d'identifier les nouvelles tendances et pratiques. S'il y a une recommandation qui mérite d'être relevée, c'est celle liée à la nécessité d'une intégration du secteur de la Pêche et de l'aquaculture aux autres branches d'activité de l'économie marocaine. En se basant sur les techniques de linkage qui offrent une vue d'ensemble sur l'intensité des liens de cette branche avec les autres secteurs économiques, l'étude conclut que ces liens restent encore faibles. En chiffre, le linkage total normalisé en amont de la branche Pêche et aquaculture s'est situé à 0.68 en 2018, au lieu de 0.94 en 2000, positionnant le secteur à la 19e place par rapport aux autres branches au lieu de la 11e, sur la période d'analyse étalée de 2000 à 2018. À noter que ces liens sont importants quand ces mesures de linkage en amont et/ou en aval deviennent supérieures à 1. Il va sans dire que cette intensité de lien s'est inscrite dans un trend baissier sur la période d'analyse précitée. Du côté de l'intensité des liens en aval, la mesure du linkage total, normalisée par ladite étude, est restée stable à un niveau faible en passant de 0.61 en 2018 à 0.74 en 2000. Cette situation reflète la faible connectivité de la branche Pêche et aquaculture en aval, et donc un besoin de renforcement de la valorisation de la production halieutique.

Évolution du linkage en amont de la branche pêche et aquaculture entre 2000 et 2018

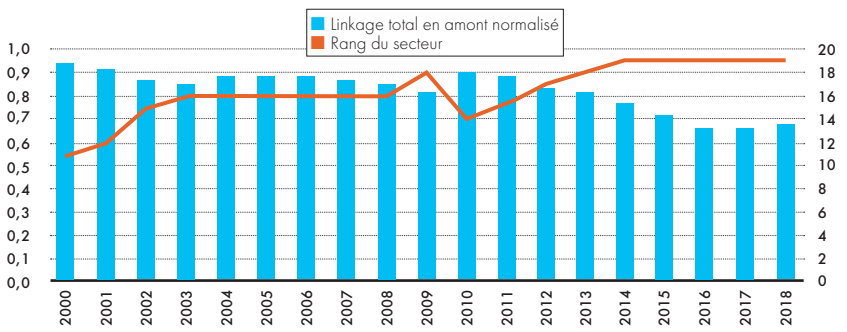

SOURCE : DEPF

Pêches et aquaculture : un rôle d' approvisionnement de l' industrie du poisson

Toutefois, selon l'étude, cette faiblesse de la complémentarité intersectorielle de la branche Pêche et aquaculture ne peut pas occulter l'importance du rôle du secteur dans l'économie marocaine. Ce dernier alimente la branche des industries alimentaires, classée au premier rang des branches ayant le plus d'effet d'entraînement sur les autres secteurs, aussi bien en amont qu'en aval. L'indicateur de linkage total normalisé de la branche de l'industrie agroalimentaire en amont et en aval s'est situé à 1,36 et à 1,77 en moyenne, respectivement, sur la période 2000-2018. De ce fait, l'importance du secteur de la Pêche et de l'aquaculture réside dans son rôle d'approvisionnement de la branche la plus connectée de l'économie marocaine, à savoir la branche des industries alimentaires et plus spécifiquement de l'industrie du poisson. Ceci permet de conclure que le renforcement des effets d'entraînement du secteur et l'amélioration de son intégration dans l'économie marocaine restent tributaires de l'intensité de sa connectivité avec cette branche d'industrie alimentaire, ainsi que de la dynamique de cette dernière. De plus, l'étude a fait savoir que le secteur continuait à faire face à de multiples contraintes au niveau de plusieurs maillons de sa chaîne de valeur, entre autres, la transformation.

Transformation, le défi éternel

À ce niveau, les captures ne sont pas suffisamment valorisées, selon l'étude, dans la mesure où une part importante des captures (57% de la valeur totale) est destinée à l'export sans grande transformation (frais et congelé). À laquelle s'ajoute la persistance de l'importance de la part de la farine et de l'huile de poisson dans la transformation, malgré la tendance observée ces dernières années à réduire cette part (20% du tonnage produit par l'industrie en 2016 contre 36% en 2008). Notons que, au cours des dernières années, l'étude révèle que le secteur assiste à une tendance à l'importation de la matière première (essentiellement les anchois) pour répondre à la demande des filières à plus haute valeur ajoutée (conserves et semi-conserves) qui souffrent d'une insuffisance d'approvisionnement. En plus de ces difficultés, la taille des acteurs est jugée insuffisante avec une absence d'intégration verticale, limitant les opportunités d'amélioration de la productivité et d'innovation. S'agissant de la commercialisation, des faiblesses au niveau de la maîtrise de la chaîne de froid et des défaillances au niveau du suivi de traçabilité (issues de la persistance de l'informel), à l'échelle nationale, affectent négativement la qualité du produit. Quant aux exportations, elles sont concentrées essentiellement sur le marché européen, l'Espagne en tête, et portent sur les mollusques congelés et les conserves de pélagiques.

Le secteur continuait à faire face à de multiples contraintes au niveau de plusieurs maillons de sa chaîne de valeur, entre autres, la transformation.

Export : diversification des marchés

Selon l'étude, plusieurs opportunités s'offrent au secteur de la Pêche et de l'aquaculture marocain. Sur le marché de l'Europe, il est nécessaire de diversifier les débouchés, avec un renforcement des parts de marchés sur d'autres pays européens (l'Allemagne, la France, l'Italie et le Portugal) pour réduire la dépendance vis-à-vis de certains marchés, notamment espagnol. En ce qui concerne le marché africain, «les potentialités de croissance des exportations marocaines de produits halieutiques restent encore importantes, bien qu'on assiste à une amélioration du positionnement de ces exportations sur le continent ces dernières années», relève l'étude. Sur le marché asiatique, les exportations halieutiques marocaines restent limitées au poulpe congelé et concentrées sur le Japon, au moment où une forte demande d'autres produits, comme les préparations et les conserves de poisson, se présente et mérite d'être étudiée en détail. Quant aux États-Unis, ils constituent aussi un grand marché demandeur de produits de la mer à l'échelle mondiale et devraient ainsi constituer une opportunité

pour les exportateurs marocains. Le développement des exportations nécessitera, de toute évidence, le renforcement des services de logistique et une maîtrise des coûts, des délais et des exigences de ce grand marché en termes de qualité, de traçabilité et de normes sanitaires.

Poissons : faiblesse de la consommation nationale

Pour ce qui est de la consommation nationale de poissons, elle reste faible (en moyenne 13,6 kg/hab/an) comparativement à la consommation moyenne mondiale et eu égard au potentiel halieutique marocain. Selon le rapport du Policy Center for the New South, «Le système marocain de production halieutique et sa dépendance du reste du monde», cité par l'étude, cette situation pourrait être due à plusieurs facteurs liés, notamment, aux habitudes alimentaires, en particulier à l'intérieur du pays où la population préfère les viandes rouges et blanches aux poissons. De même, les prix sont relativement plus élevés au regard du pouvoir d'achat du consommateur moyen, surtout en ce qui concerne le poisson blanc, résultant du grand nombre d'intermédiaires et du différentiel entre le pouvoir d'achat des consommateurs étrangers et celui des locaux. À cela s'ajoute le fait que l'offre du marché national, souvent irrégulière, est insuffisante en termes de qualité et de quantité. Malgré la persistance de ces différentes contraintes, le secteur marocain des Pêches a montré, selon l'étude, une bonne résilience face à la crise sanitaire actuelle. Néanmoins, cette dernière a mis en exergue certaines vulnérabilités qui devront être surmontées afin d'accroître sa contribution à la croissance et à l'emploi. Il s'agit de points de fragilité en relation avec les marchés des intrants, la maîtrise de la chaîne de valeur et d'approvisionnement informel, la couverture sociale.

Une contribution au PIB en deçà des potentialités

Par ailleurs, la valeur ajoutée du secteur halieutique marocain (pêche et industrie de poisson) s'élève à près de 17,3 MMDH, avec une contribution à hauteur de 1,7% de la valeur ajoutée totale nationale en 2019, selon les derniers chiffres annoncés au Parlement, à l'occasion de la présentation du projet de loi de Finances 2021. Contrairement à sa place stratégique dans la balance commerciale du pays, le secteur des Pêches se caractérise par une modeste contribution à la création de richesse au niveau national. Globalement, cette richesse générée par le secteur est obtenue par le cumul de la valeur ajoutée créée au niveau de l'offre des produits de la mer à l'état frais (activités de pêche, aquaculture, débarquement et commercialisation) et de la valeur ajoutée dégagée par la valorisation des unités de transformation de ces produits. À noter que les activités de pêche et d'aquaculture ont enregistré, selon l'étude, une tendance positive (une évolution annuelle moyenne de 5%) dans la création de la valeur ajoutée, passant de 5 MMDH en 2000 à 11,3 MMDH en 2019, avec comme contribution maximale au PIB évaluée à près de 1,1%, enregistrée en 2016. Parallèlement, une tendance positive a été enregistrée au niveau du segment de la valorisation des produits de la mer, dont la VA est passée de 1,8 MMDH en 2000, à 2,6 MMDH en 2007, puis à 3,2 MMDH en 2013. Quant à la production halieutique nationale, elle est orientée majoritairement vers l'export. Malgré la récente tendance à la hausse des importations des produits de la mer (près de 97.000 tonnes en 2019 correspondant à une valeur de 2,25 milliards de dirhams), le solde commercial reste largement excédentaire et les exportations marocaines des produits de la mer, estimées à près de 22 milliards de dirhams en 2019, sont d'une importance majeure dans l'atténuation du déficit commercial du pays. Les exportations des produits halieutiques en valeur sont assurées essentiellement par les conserves et semi-conserves de poisson (36%) et les mollusques congelés (31%) en moyenne sur la période 2015-2019.

Concernant le marché africain, les potentialités de croissance des exportations de produits halieutiques restent encore importantes.

Annonces

Appels d' offres

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION TANGER
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° DN2111045
Séance publique

La Direction Régionale Distribution Tanger de l'ONEE-Branche Electricité, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : Renforcement des bretelles en Almélec 34,4 mm² par des bretelles en Almélec 75,5 mm² au réseau MT de la Direction Provinciale Tanger- Direction Régionale Distribution Tanger.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 359 711,22 DH TTC.

Le cautionnement provisoire n'est pas prévu.

Une réunion préparatoire est prévue le 21/01/2021 à 10H au siège de la Direction Provinciale Distribution Tanger, Rue Tehrane, n° 16, Tanger.

La Personne à contacter : M. MOUMOU Badr, Chef du Service Exploitation distribution Tanger. E-mail : moumou@onee.ma – Tél : 0539-94-59-58, Télécopie : 0539-94-59-54- 06 61 42 37 63.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/ et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : http://www.one.ma rubrique fournisseurs. Toutefois, les plans et les documents techniques peuvent ne pas être téléchargeables à partir du portail des marchés publics.

Il peut aussi être retiré à l'adresse suivante:

-Bureau d'ordre de la Direction Régionale Distribution Tanger sise à l'adresse suivante : 16, Rue Tehrane Tanger

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux soumissionnaires.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Electricité n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

-Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Distribution Tanger sise à l'adresse suivante : 16, Rue Tehrane Tanger avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

-Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

-Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le 02/02/2021 à 9h30 au siège de la Direction Régionale Distribution Tanger sise à : 16, rue Tehrane, BP 3126 Tanger.

AO00022/2021

MAROC TELECOM
DIRECTION REGIONALE D'OUJDA
AVIS DE CONSULTATION OUVERTE
N°PR582805/COU.DROU

La Direction régionale d'Itissalat Al Maghrib à Oujda recevra jusqu'au 20 Janvier 2021 à Quinze (15) heures denier délai, au bureau d'ordre de la division Administrative et Financière, sis Oujda-Rue BANI Marine, les offres de prix concernant :

FONCTIONNEMENT DES GROUPES ELECTROGENES IAM, FOURNITURE D'ENERGIE 24H/24, GARDIENNAGE, MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES GROUPESELECTROGENESIAM, DES SITES GSM NON ELECTRIFIES D'ITISSALAT AL MAGHRIB-OUJDA, EN TROIS LOTS.

Les conditions de soumission ainsi que les modalités de participation sont consignées dans le cahier des charges.

Les cahiers des charges sous format électronique sont à demander gratuitement auprès du service achat et logistique de la Division administrative et financière /direction régionale Oujda.

E-mail : a.abounouh@iam.ma; j.bakhtaoui@iam.ma, h.ellali@iam.ma; d.aitoualli@iam.ma.

AO00023/2021

SOCIETE D'AMENAGEMENT ZENATA
Avis d'appel d'offres ouvert n°01/2021

La Société d'Aménagement Zenata (SAZ), filiale du Groupe CDG (ci-après dénommé « l'emprunteur »), a obtenu un prêt de la Banque européenne d'investissement – BEI (ci-après dénommée « la Banque ») – en vue de financer une partie du projet d'aménagement de l'éco-cité Zenata. Le présent appel d'offres ouvert porte sur les travaux de la première phase d'aménagement de la contre allée et des carrefours d'intégration du lotissement de recasement à la Route Nationale N°9.

Le dossier de consultation est envoyé gratuitement aux concurrents sur simple envoi d'une demande à l'adresse mail ci-après : achats@saz.ma.

La date et l'heure limites de remise des offres sont fixées au mercredi 03 février 2021 à 12h00.

Le délai de réalisation des travaux est fixé à huit (08) mois.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Règlement Particulier de Consultation.

Les concurrents doivent répondre aux critères de sélection minimum suivants pour pouvoir être admis à participer à cet appel d'offres :

a) Fournir un cautionnement provisoire d'un montant de vingt mille dirhams (20 000,00 MAD) ;

b)Fournir l'une des classifications et de qualification suivantes :

Selon le système de classification et de qualification du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau :

•Secteur : B
•Classe minimale : 3
•Qualification exigée : (B.6)

Ou

Selon le système de classification et de qualification du Ministère de l'Habitat de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville :

•Secteur : 2
•Classe minimale : 4
•Qualification exigée : (2.2)

Ces qualifications doivent être attribuées à l'entrepreneur à titre provisoire.

c)Avoir respecté les prescriptions du présent Règlement Particulier de Consultation en matière de contenance, de présentation, de conformité et de dépôt des dossiers

d)Fournir deux (02) attestations de travaux de voirie en milieu urbain d'un montant supérieur ou égal à deux millions cinq cent mille dirhams hors taxes (2.500.000,00 MAD HT) réalisés durant les cinq dernières années.

Seules les attestations délivrées par des maîtres d'ouvrage seront considérées dans l'évaluation des offres des soumissionnaires.

Les dossiers de soumissions sont à envoyer exclusivement par voie électronique à l'adresse mail : najab@saz.ma suivant les instructions décrites à l'article n°20 du règlement particulier de la consultation.

Le jugement des offres et l'attribution de la commande sont régis par le règlement particulier de consultation et le Règlement Général de Passation des Commandes (RGPC) de la SAZ.

A préciser que conformément au règlement particulier de la consultation, le critère d'attribution du marché est l'offre financière jugée la plus avantageuse.

Contact : Entité Marchés et Suivi des Achats de la SAZ –
Email : achats@saz.ma.

AO00024/2021

Annonces légales

FIDUCIAIRE COMPTASULT LTA SARL
Modification statutaire
MANTOVA CAR sarl au capital de 500 000.00dh

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/12/2020 au siège sociale de la société, il a été établi les procès verbal de l'assemblé général extraordinaire d'une SARL enregistré sous N° OR / 19793/2020 à CASABLANCA le 25/12/2020, dont Les objectifs sont les suivantes :

1-La collectivité des associés décide de nommer Monsieur : ABDELKRIM EL HOUNAITI portant CIN BE862216 demeurant à LOT ENNOUR RUE 14 N° 66 H H CASA aux fonctions de gérant de la société MANTOVA CAR Sarl en remplacement de Mr : SAID FAID, gérant démissionnaire

2-La collectivité des associés décide d'approuver la démission du gérant, Mr : SAID FAID.

3-Approbation de l'acte de cession des 5000 parts de 100,00 dhs chacune que détenait Mr : SAID FAID au profit de Mr : ABDELKRIM EL HOUNAITI et modification des articles 6 -7 et 13 « apport et Capital Social – nomination gérant» des Statuts de la société.

4-DEPOT LEGAL : il est effectué au tribunal 1ère instance de berrechid sous N° 1213 le 28/12/2020.

AL00051/2021

SOCIETE «REGAL YOUSSEF » S.A.R.L AU
CAPITAL: 100.000,00 DH
SIEGE SOCIAL: MAGASIN AU RDC PROPRIETE MUSTAPHA AVENUE MOHAMED TRII N°27.
EL JADIDA
RC N°17453
ICE N°002699939000057
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE

Suivant acte sous seing privé en date du 22/12/2020, enregistrée à El Jadida le 25/12/2020 sous le n° 26604/2020,

Il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associe unique dont les caractéristiques sont les suivant :

Dénomination : REGAL YOUSSEF.

Forme juridique : S.A.R.L AU

Objet :

•TRAITEUR.
•ACTIVITE EVENEMENTIELLE.
•TRANSPORT DE PERSONNEL.

Capital : 100.000,00 DHS

Durée : 99 ans

SIEGE SOCIAL: MAGASIN AU RDC PROPRIETE MUSTAPHA AVENUE MOHAMED TRII N°27.
- EL JADIDA -

Gérance : Mr. ASSALIH YOUSSEF : Gérant.

Dépôt : Le dépôt légal a été effectué au Greffé du tribunal de Ier Instance
D'EL JADIDA LE 05/01/2021 SOUS N°25819.

AL00052/2021

Y.L.B TECH SARL
HAY TIGAMI LAJDID
TARMIGTE OUARZAZATE
RC N°9553
AVIS DE MODIFICATION

Aux Termes du procès-verbal de l'assemblé général extraordinaire de la société « Y.L.B TECH SARL » .Tenue le 29/12/2020 il a été décidé ce qui suit :

• L'autorisation et l'approbation de la cession des parts sociales, survenue entre le cédant Mr CARRASCO MORENO LUIS MIGUEL et le cessionnaire Mr, EL BACHA BRAHIM sur 250 parts sociales qu'ils possèdent dans la société.

•L'augmentation du capital social de 100 000,00 dirhams. à 3 000 000,00 dirhams, et ce par l'émission de 29000 nouvelles parts sociales de 100.00 dhs chacune, soit la somme 2900 000,00 dhs à souscrire en numéraire et à libérer de 25% du montant de l'augmentation, soit la somme de 725000,00 dirhams. répartis entre les associés à 50%:

- EL BACHA YOUSSEF : 1500

000,00 dhs soit 15000 parts de 100 dhs chacune
- EL BACHA BRAHIM : 1500 000,00 dhs soit 15000 parts de 100 dhs chacune
Le dépôt a été effectué au Tribunal de 1ere instance de Ouarzazate .sous numéro 14 le 06/01/2021.
POUR AVIS

AL00053/2021

Cabinet FIDUSIB: Rachid LABIAD -Fix: 05 23 369 258 IMM.KABIL, AVENUE DES FAR, SIDI BENNOUR.
Société «RAHAT AL MOSTAKBAL» SARL A AU Au capital 100.000,00dhs.
SIEGE SOCIAL: N°259, LOTISSEMENT EL WAFA 2, SIDI BENNOUR.
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 04 Janvier 2021 et enregistré le 04 Janvier 2021, Il a été établi les statuts d'une Société A Responsabilité Limitée A Associé Unique, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : «RAHAT AL MOSTAKBAL ».
- Forme juridique : SARL A AU
- Siege social: N°259, LOTISSEMENT EL WAFA 2, SIDI BENNOUR.
- Objet social : - Promoteur immobilier;
Entrepreneur de travaux divers ou construction;
Marchand de matériaux de construction;
Location de matériel industriel ou machines-outils;
Lotisseur;
Achat et vente de terrain.
- Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre de
Commerce.
- Capital social : Cent Mille dirhams (100.000,00 DHS) divisé en Mille (1.000) parts sociales de cent dirhams (100,00 DHS) chacune, entièrement souscrites, libérées et attribuées au profit de : Mr Nour-eddine BOUNOUAR : 1.000 Parts.
- Année sociale : du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.
- Gérance : Mr Nour-eddine BOUNOUAR est désigné gérant de la société pour une durée illimitée.
- Dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de première instance de Sidi Bennour le 07/01/2021 sous le n° 3859.
Extrait et mention : FIDUSIB

AL00054/2021

Avis de Constitution d'une SARL-AU
AMON ACADEMY
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 24 Novembre 2020, à Casablanca, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité limitée d'associé unique, SARL–AU, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme juridique : Société à Responsabilité limitée d'associé unique ; SARL -AU
Objet : La Société a pour objet notamment :
•Prestations de services liées à la gestion de la relation client : centre d'appels, assistance aux entreprises, mise en place de stratégie marketing, conseil.
•Formations liées à l'objet ci-dessus
Dénomination sociale : AMON ACADEMY
Siège social : 10 Rue Liberté-3ème Etage, Appt N°5 20120-Casablanca- Maroc.
Apports : À la constitution de la Société, l'associé unique déclare consentir à la Société des apports d'une somme totale en numéraire de Cent Mille (100.000,00) dirhams, correspondant à Mille (1000) parts sociales de cent (100) dirhams de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur du quart comme suit :
Monsieur REDA EL OUCHAHI : 25.000,00 Dirhams.
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de Cent Mille (100.000,00) dirhams.
Il est divisé en Mille (1000) Parts Sociales de Cent (100 DH) Dirhams chacune, souscrites en totalité et libérées du quart par l'associé unique et attribuées en intégralité à l'associé unique, à savoir :
Monsieur Reda EL OUCHAHI: 1000 Parts Sociales
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre de commerce, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
Gérance : La Société est gérée pour une durée illimitée par :
Monsieur Reda EL OUCHAHI, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN
n° BE745822;
Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au CRI de Casablanca le 15 Décembre 2020 ; sous le numéro de RC N°482857

AL00055/2021

FINAUDIT SARL
2, RUE CHEVALIER BAYARD, QUARTIER DE LA GARE, PLACE AL YASSIR RESIDENCE VALROSE E
TEL : 05-22-24-04-14/16
FAX : 05-22-24-04-15
Mail: finaudit@finaudit.ma
MEDPARTNER SARL
RC: 335827
(Dissolution anticipée de la société)
En date de 30 NOVEMBRE 2020, l'assemblée générale des associés a décidé et approuvé ce qui suit :
La dissolution anticipée de la société ;
La nomination de M.MICALE GIOVANNI BATTISTA en tant que liquidateur ;
Le siège de liquidation est : CASABLANCA, 67 RUE CHEVALIER BAYARD, ETG 5, N°16.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Casablanca :
En date du : 05 JANVIER 2021
Sous le numéro : 760344
Pour extrait et mention
La gérance

AL00056/2021

Cabinet AISSE
138, Bd Yacoub El Mansour, Casablanca
Tel :05 22 23.23.32
Fax :05 22 23.23.27
"FAMOUS BRANDS MOROCCO"
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 dirhams
Siège social : 197, Boulevard la Résistance 6ème étage, Casablanca
RC : 484925
* AVIS DE CONSTITUTION *
Aux termes d'un acte sous seing privé, établi à Casablanca en date du 30 Novembre 2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : " FAMOUS BRANDS MOROCCO " SARL
Objet : La société a pour objet :
Exploitation d'une station-service comprenant le commerce de détail de carburants et combustibles, lubrifiants, produits automobiles, prestations de services s'y rattachant, la vente de produits alimentaires, presse et restauration rapide ;
Import, export, commercialisation, distribution de tous produits ou marchandises liés au secteur de restauration ;
La création, l'acquisition, la location, l'exploitation de tous moyens de transport des pétroles, lubrifiants et autres produits par toutes voies ;
Et plus généralement toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre des opérations visées ci-dessus de manière à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la société.
Siège social : Le siège social est fixé à 197, Boulevard la Résistance 6ème étage, Casablanca.
Durée : 99 ans.
Exercice social : commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Capital, apport et associés :
Le capital social est fixé à Cent Mille dirhams (100 000,00 dh). Il est divisé en 1 000 parts sociales de numéraire de 100 dirhams chacune, réparties ainsi qu'il suit entre les associés :
Monsieur Mohamed EL IDRISSI, demeurant à Nador, Zaouyat Arbat Asfou, à concurrence de 500 parts de numéraire en contrepartie de son apport en numéraire de Cinquante Mille dirhams (50 000,00 dh) ;
Madame Basma BOUZZIT, demeurant à Nador, Boulevard Maghrib Arabi NR 19, à concurrence de 500 parts de numéraire en contrepartie de son apport en numéraire de Cinquante Mille dirhams (50 000,00 dh).
Gérance :
- Monsieur Mohamed EL IDRISSI, demeurant à Nador, Zaouyat Arbat Asfou ;
et
- Madame Basma BOUZZIT, demeurant à Nador, Boulevard Maghrib Arabi NR 19,
Sont nommés co-gérants de la société pour une durée indéterminée.
Immatriculation au Registre de Commerce :
La société est immatriculée au Registre de Commerce auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 484925.
DEPOT : Le dépôt de dossier est effectué au Centre Régional d'Investissement de la région de Casablanca.
Pour extrait et mention
Cabinet AISSE

AL00057/2021

VAGRAL Sarlau
Au Capital de 210.000 DH
Siège social : 30 Rue de Vimy etg 2 appt 4 belvedere, Casablanca
Avis deTransfert du siège social et d'augmentation du capital
I-Aux termes d'un procès-verbal en date du 07/12/2020, Mme. SARAH EL GAADAUI, associée unique et seul Gérant de la société VAGRAL SARLAU, ci-dessus amplement dénommée, a pris les décisions suivantes:
-Transfert du siège social de la société précédemment fixé à 29, 61 AV Lalla Yakout Angle Mustapha EL Maani 2 éme étage N°62, Casablanca à la nouvelle adresse: 30 Rue de Vimy etg 2 appt 4 belvedere, Casablanca.
-Augmentation du capital de la societe de 100.000,00 dh à 210.000,00 dh par apport en argent de l'associée unique.
II-Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, le 07/01/2021 sous le N° 760713.
Pour extrait et mention,
Le gérant.

AL00058/2021

Pour toutes vos annonces contactez-nous au

Tél. : 0522 278 003 Fax : 0522 221 907

Fès. La tannerie complémentaire traditionnelle manque d'eau

Après plus de trois ans de retard, le projet de la tannerie complémentaire traditionnelle de Fès s'avère incomplet. Les responsables du projet se sont rendu compte que le projet, réalisé à 95%, n'inclut pas l'approvisionnement en eau. Une enveloppe plus de 3 MDH est donc allouée pour la réalisation de 4 km de conduite d'eau à partir du bassin de Sebou.

Mehdi Idrissi
m.idrissi@leseco.ma

Les artisans tanneurs de l'ancienne médina de Fès doivent encore patienter avant de pouvoir s'installer sur le nouveau site au quartier de Aïn Nokbi. En effet, le projet de la tannerie complémentaire traditionnelle de Fès, déjà réalisé à hauteur de 95%, s'avère incomplet, puisqu'il n'inclut pas le volet d'approvisionnement en eau, matière indispensable dans le métier de la tannerie. Actuellement, le projet attend la validation d'accord modificatif de 8,2 MDH pour la réalisation des travaux complémentaires nécessaires pour l'aboutissement de ce projet. Trois millions de dirhams (MDH) seront dédiés à la réalisation de 4 km de conduite d'eau à partir du bassin de Sebou, sans compter la procédure d'expropriation des terrains et 4 MDH

seront accordés au prestataire pour des travaux réalisés en dehors du projet. Dans sa nouvelle version, le projet sera réalisé avec une enveloppe de 50,2 MDH, soit 8,2 MDH de plus. Le reliquat, soit 4,7 MDH, sera financé par la Fédération des Chambres de l'artisanat, alors que le reste (3,5 MDH) sera acquitté à parts égales par le Conseil préfectoral de la ville de Fès et le Conseil de la Région Fès-Meknès. La première tranche du projet, étalée sur 1,08 ha, est située à proximité du marché des peaux brutes. Les travaux ont été lancés le 19 novembre 2015 et le chantier a nécessité un investissement de 42 MDH, dont 35 MDH alloués par le ministère de l'Artisanat et de l'économie sociale et solidaire et 7 MDH par le Conseil de la Région Fès-Meknès. Quant à la deuxième tranche, non encore entamée, elle sera consacrée à la station de prétraitement des eaux usées, avec un budget estimé à 14 MDH. L'acquisition du terrain a été assurée par le Conseil communal de Fès. «Il s'agit d'une tannerie spécialisée dans l'exécution des travaux de rivière qui génère normalement un important taux de pollution à la fois liquide et solide, tout en préservant le tannage proprement dit naturel, végétal et biologique dans les tanneries traditionnelles de l'ancienne médina de Fès», expliquent aux Inspirations ÉCO les responsables de la Chambre de l'artisanat de la Région Fès-Meknès. Le projet contribuera également à la préservation du métier de tannage végétal dans son état traditionnel et original, dans l'ancienne médina, puisqu'elle va permettre à plus de 300 artisans-tanneurs de travailler avec des techniques modernes plus respectueuses de l'environnement. Cette tannerie, qui va offrir un tableau complet de l'artisanat local, comporte plus de 600 bassins de 1,5 m à 2 mètres pour travailler les peaux (bovins, ovins et caprins), 132 ateliers (khzana) et d'une salle pour le tannage aux foulons. Les responsables de la ville estiment que cette nouvelle tannerie devrait donner un nouvel élan à la filière et permettre de travailler la partie polluante de ce métier à l'extérieur des murs de la médina. À noter que depuis 2008, la filière du cuir à Fès a bénéficié d'un soutien financier de près de 141,07 MDH, dont 75,5 MDH pour la restauration et la réhabilitation des tanneries traditionnelles de la médina. Près de 42 MDH ont été dédiés à la construction de la tannerie complémentaire et 14,07 MDH à la construction du marché des peaux brutes à Aïn Nokbi et 9,5 MDH ont été dernièrement affectés à la création du Centre d'appui technique de tannage traditionnel de Chouara.

Meknès. Coup de pouce aux projets des jeunes

Un nouveau dispositif vise les jeunes âgés de 18 à 35 ans qui ont des idées de projets innovants ou à forte valeur ajoutée. Plus de 1.140 candidats devraient bénéficier des services de cette plateforme des jeunes durant la période 2021-2023. Une enveloppe de 6,48 millions de DH a été allouée à cet effet.

Mehdi Idrissi
m.idrissi@leseco.ma

Les autorités compétentes mettent les bouchés doubles pour l'insertion socio-économique des jeunes de Meknès. Un dispositif destiné aux 18 - 35 ans ayant des idées de projets innovants ou à forte valeur ajoutée vient de voir le jour. Les jeunes peuvent déposer leurs dossiers de candidature dès cette semaine pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier. Baptisé «La plateforme des jeunes Meknassa-Azaytoun », ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'amélioration du revenu et d'inclusion économique des jeunes de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) dans sa troisième phase. La plateforme représente la composante principale du programme d'amélioration du revenu et d'inclusion économique des jeunes. Ces derniers profiteront d'un accompagnement en matière de recherche d'emploi, stage et formation professionnelle. Durant la période 2021-2023, plus de 1.140 candidats devront bénéficier des services de cette plateforme, lesquels porteront particulièrement sur l'accompagnement pré et post-création de projets. Une enveloppe de 6,48 millions de DH a été allouée à cet effet. Pour assurer la pérennité et la réussite de ce projet, les responsables ont mis en réseau l'Association Ismaïlia Al Kobra, la CGEM Meknès-Ifrane, l'université Moulay Ismaïl, et l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT).
Une fois leurs dossiers sélectionnés, les jeunes recevront un capital d'amorçage plafonné à 100.000DH par projet. «L'idée à travers la création de cette plateforme est d'orienter les jeunes entrepreneurs vers les activités qui génèrent le plus de valeurs», explique Abdelmalek Abdelhabib, chef de la division de l'action sociale à la préfecture de Meknès.Il faut noter que près 1,2 MDH a été aménagé pour l'aménagement et l'équipement de la plateforme avec comme objectif la création de 1.140 entreprises d'ici 2023 et pérenniser leurs activités. Selon ses initiateurs, cette plateforme vise à accompagner les jeunes et encourager les idées innovantes, ainsi que soutenir cette catégorie techniquement et matériellement, à travers l'écoute, l'orientation, l'examen des dossiers et l'analyse des besoins des jeunes à la recherche d'emploi.

Sondage. Union européenne, qu'en pensent les Marocains ?

La moitié des Marocains ont une image positive de l'Union européenne (57%). 76% ont répondu que les relations qu'entretient le Maroc avec l'UE sont bonnes, par rapport à une moyenne de 59% au Maghreb (67% au Machreq). Ce sont-là quelques unes des réponses du sondage d'opinion que l'UE vient mener auprès de huit pays du Machreq et du Maghreb. Les détails.

Aziz Diouf
a.diouf@leseco.ma

Malgré la crise sanitaire de la Covid-19 qui a ébranlé le monde, l'Union européenne (UE) est parvenue à conduire son sondage d'opinion annuelle au Maghreb et au Machreq, c'est-à-dire dans huit pays du Sud de la Méditerranée. Le projet a été mené par le biais d'entretiens téléphoniques directs, est-il expliqué. Les questions posées aux participants, dont les profils n'ont pas été révélés, ont notamment porté sur leur perception générale de l'UE et des valeurs qu'elle véhicule, sur les relations de l'UE avec leur pays et sur l'impact du soutien financier qu'apporte l'UE en général et cette année en particulier notamment pour aider leur pays à faire face à la crise de la Covid-19. L'objectif était également de découvrir leurs vecteurs d'information préférés, leur ressenti par rapport à leur situation personnelle et celle du pays, ainsi que leurs attentes.

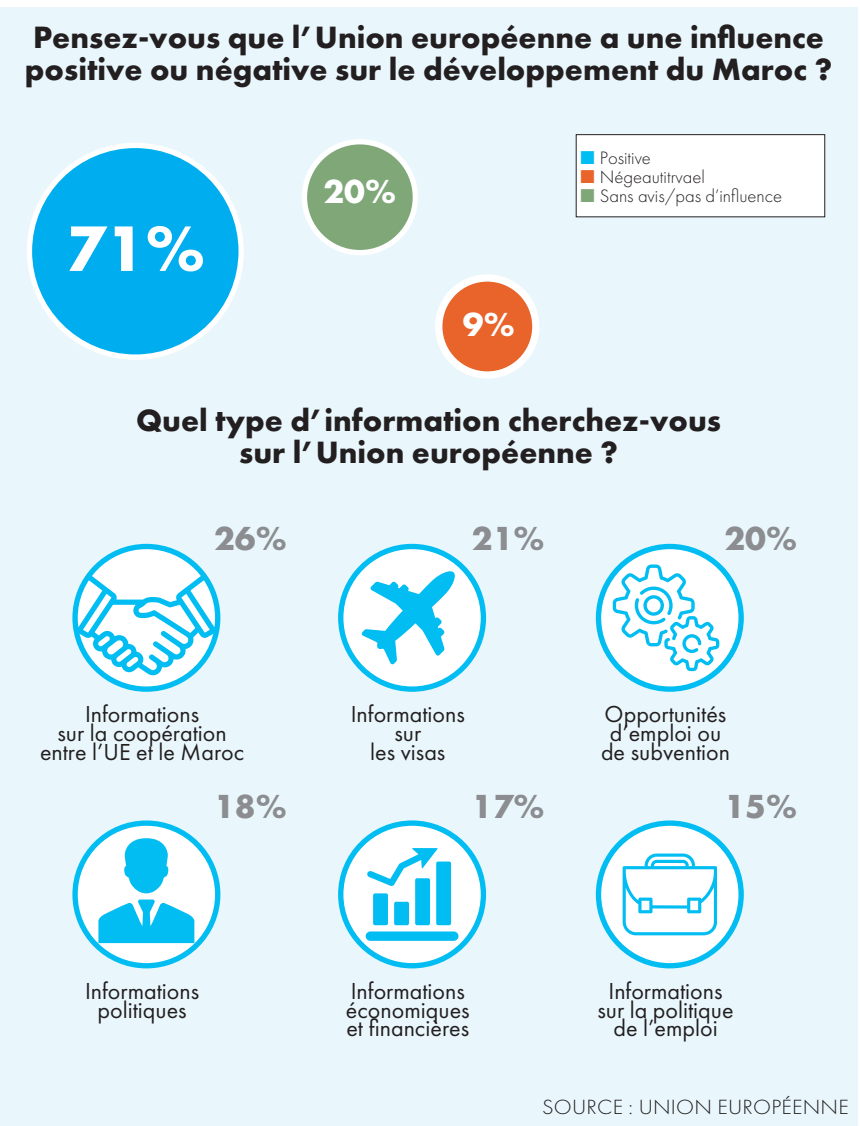

Un échantillon de 1.034 personnes au Maroc

Au Maroc, l'enquête a été notamment menée en juin, juillet et août derniers, donc sur trois mois, auprès d'un échantillon de 1.034 personnes interrogées de vive voix. Il en ressort que plus de la moitié des Marocains ont une image positive de l'Union européenne (57%). À la question concernant les relations avec l'UE, 76% ont répondu qu'elles étaient bonnes, par rapport à une moyenne de 59% au Maghreb (67% au Machreq). 71% des personnes interrogées estiment que l'UE exerce une influence positive sur le développement du Maroc (54% pour la moyenne du Maghreb), tandis que 65% des Marocains, qui savent que l'UE apporte un soutien financier au pays, estiment que celui-ci est efficace. Trois quarts (76%) des Marocains considèrent l'UE comme un partenaire important avec lequel leur pays partage suffisamment de valeurs pour coopérer (76%). À l'instar d'autres pays de la région, les valeurs les plus souvent associées à l'UE sont droits de l'Homme (49%), égalité des genres (48%) égalité (45%), tandis que les valeurs les moins associées à l'UE sont la liberté de culte (31%) et l'absence de corruption (25%). En matière de soutien, les Marocains relèvent particulièrement deux domaines où l'UE leur apporte de l'aide. Selon eux c'est notamment dans le tourisme (37%) et le commerce (35%) que le soutien de l'UE a le plus contribué dans le royaume.

Perspectives

À l'avenir, ils souhaiteraient que l'UE intensifie son rôle dans les domaines du commerce (84%), de la santé (84%) et de la migration (83%). Interrogés sur le soutien apporté par l'UE à leur pays pendant la pandémie de coronavirus, 76% des citoyens Marocains ont répondu qu'il a été efficace. Pour revenir à l'image de l'UE au Maroc, le sondage montre que de manière générale, les Marocains pensent que les médias nationaux donnent une image positive de l'Union européenne. 85% d'entre eux estiment que l'image de l'UE à la télévision est très positive à plutôt positive, alors que seulement 3% pensent qu'elle est très négative à plutôt négative. Au niveau de la radio, 58% des Marocains ont déclaré que l'image y est également positive, 25% sont neutres, tandis que 7% pensent qu'elle est négative. Du côté des sites web, 57% positive, 20% neutre, 11% négative. Sur la question en rapport avec leur quotidien, seuls 54% des Marocains (un chiffre inférieur à la moyenne régionale de 60%), sont globalement satisfaits de leur vie. Dans leur rapport avec l'avenir, c'est-à-dire les 12 prochains mois, seulement 43% d'entre eux s'attendent à une amélioration de leur vie quotidienne (contre 19% à une dégradation). Enfin, 48% d'entre eux estiment que la situation économique du pays est bonne, contre 51% qui la jugent mauvaise. Signalons que ce sondage d'opinion annuel est mené au Maroc dans le cadre du projet EU Neighbours South.

Lutte contre l'infertilité. Une première bataille gagnée

Mariama Ndoye
m.ndoye@leseco.ma

La Société marocaine de médecine de reproduction et de médecine fœtale (SMMR) crie «victoire», après la décision du ministère de la Santé d'intégrer certaines classes thérapeutiques indiquées dans la prise en charge de l'infertilité à la liste des médicaments remboursables. Pour partager cette nouvelle avec le grand public, une conférence de presse a été organisé, jeudi dernier, par la SMMR, en partenariat avec la Société royale marocaine de gynécologie obstétrique (SRMGO), le Collège marocain de fertilité (CMF), l'Association des gynécologues privés (AGP), et la Société marocaine de la fertilité et la contraception (SMFC). Pour Pr. Omar Sefrioui, gynécologue et président de la SMMR, cette décision changera certainement la donne concernant la prise en charge de l'infertilité au Maroc. «C'est la première victoire d'un combat de longue haleine mené par la SMMR et toutes les société savantes impliquées dans ce domaine ainsi que les associations de soutien aux couples infertiles. Il a fallu plusieurs années avant de voir ces revendications aboutir. Cette initiative est une suite logique de la loi 47-14 régissant la Procréation médicalement assistée (PMA), qui reconnaît l'infertilité comme une pathologie», a déclaré Pr.Sefrioui. Cette reconnaissance permettra ainsi à un plus grand nombre de couples infertiles d'accéder aux techniques de la PMA et de réaliser leur rêve de devenir parents. «De même, cela pourrait également contribuer au maintien de l'équilibre de la pyramide générationnelle. On assiste actuellement à un recul de l'indice de fécondité, qui se situe autour de 2,1 en milieu urbain», a-t-il poursuivi. D'un autre côté, Pr. Sefrioui a souligné que cette décision est non seulement une reconnaissance de la fertilité comme maladie mais permettra, peut-être, de lever le tabou qui entoure cette question mais aussi celle de la fécondation in vitro qui est encore considérée comme une «honte» dans certains cas. Cependant, même s'il célèbre cette petite victoire, Pr. Sefrioui est tout de même conscient que «le combat est loin d'être terminé». Il a, dans ce sens, précisé que la SMMR est déterminée à poursuivre la lutte dans le but d'aboutir à une démocratisation de la Procréation médicalement assistée (PMA). Côté chiffres, une enquête de la SMMR a révélé que 11,8% des couples marocains ont du mal à procréer, soit plus de 850.000 couples au total. Ces chiffres, souligne la même source, sont presque similaires aux statistiques internationales qui, selon les praticiens sont en constante augmentation et pourraient atteindre jusqu'à 30% dans certaines régions. Par ailleurs, l'enquête de la SMMR précise que la pratique de la PMA connaît aussi une importante évolution au même titre que le nombre de personnes concernées par l'infertilité. Au Maroc, note la SMMR, seulement 2 800 Fécondation in vitro (FIV) sont réalisées par an, alors que dans d'autres pays, comme la Tunisie, pas moins de 10.000 FIV sont exécutées annuellement. En France, près de 20.000 naissances par an sont obtenues, dans le cadre d'une PMA (dont 70% environ par FIV et 30% par insémination), révèle l'enquête. Pour ce qui est de la PMA, Pr. Sefrioui a tenu à faire savoir que malgré le contexte actuel de crise, la SMMR a poursuivi sa formation continue dédiée. Ainsi, de nombreux cycles de formation ont été organisés via sa plateforme digitale. Les thématiques abordées durant ces derniers mois : l'insémination, la fécondation in vitro, le diagnostic prénatal, la médication, etc. En outre, le président de la SMMR a souligné que la crise a affecté le secteur à tel point que de nombreux couples ont été dans l'obligation de reporter leur projet de procréation, notamment à cause du confinement, alors que le facteur temps est un critère crucial dans la prise en charge de l'infertilité.

Sahara marocain. Une visite américaine historique

Les propos du haut responsable américain confortent le Maroc dans ses choix.

Jihane Gattioui
j.gattioui@leseco.ma

La visite du Sous-secrétaire d'État américain, en charge des questions du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, David Schenker à Laâyoune et Dakhla, en fin de semaine dernière, constitue un tremplin pour le dossier du Sahara marocain et un coup dur pour les ennemis de l'intégrité territoriale du royaume. Il s'agit, en effet, d'un véritable revers non seulement pour le polisario, mais aussi pour le voisin algérien. Porteuse d'une charge symbolique forte, cette visite visait la mise en œuvre du décret présidentiel américain qui constitue une force juridique et politique à effet immédiat portant sur la décision des États-Unis d'Amérique de reconnaître, pour la première fois de leur histoire, la pleine souveraineté du Maroc sur l'ensemble de la région du Sahara marocain. De l'avis des responsables marocains et des observateurs, c'est un tournant décisif dans l'histoire de ce conflit artificiel. N'en déplaise aux adversaires de l'intégrité territoriale du royaume, les États-Unis réaffirment leur soutien à la proposition d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste du Maroc, comme seule base pour une solution juste et durable du dossier du Sahara. David Schenker a en effet réitéré la même position, jeudi dernier, depuis Alger. Une estocade pour les ennemis de la première cause nationale. Les propos du haut responsable américain confortent le Maroc dans ses choix. Lors d'une conférence de presse conjointe en présence du ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, Schenker a salué le leadership du souverain marocain dans la promotion «d'un agenda de réforme audacieux et de grande envergure», soulignant que le Maroc est un partenaire essentiel pour la stabilité régionale. La visite américaine de haut niveau au Sahara marocain a une portée, non seulement politique, mais aussi économique. On s'attend à ce que le partenariat s'intensifie de plus en plus entre les deux parties pour qu'il soit à l'image des relations historiques entre les deux pays. Et comme, l'a rappelé si bien le responsable américain : «L'année 2021 marque les deux cents ans depuis que les États-Unis ont ouvert leur première mission diplomatique au Maroc». Le Maroc, qui est le seul pays d'Afrique à avoir un Accord de libre-échange avec les États-Unis, ambitionne de donner un coup de fouet au partenariat économique via les provinces du Sud. Il faut dire que l'ouverture du consulat général américain à Dakhla donnera une forte impulsion aux relations bilatérales qui «n'ont jamais été aussi fortes», pour reprendre l'expression du haut responsable américain, samedi dernier, lors de la cérémonie de lancement du centre d'éducation par le sport «TIBU Laâyoune Center by US Embassy Morocco». Le compte à rebours est enclenché pour l'ouverture de ce consulat après la visite des locaux de cette future représentation diplomatique par la délégation américaine de haut niveau. Selon l'ambassadeur américain à Rabat, David Fischer, le gouvernement américain a déjà franchi une étape dans l'établissement d'une antenne diplomatique à Dakhla, en ouvrant un consulat virtuel avec une présence en ligne. Le consulat qui sera bientôt ouvert à Dakhla aura une vocation essentiellement économique, en vue d'encourager les investissements américains et contribuer au développement socio-économique des provinces du Sud. Pour concrétiser cet objectif, les premiers pas sont entamés par le lancement d'un projet de développement économique pour la région. C'est un portail qui nécessitera un financement d'un million de dollars, pris en charge par un fonds américain qui est destiné à promouvoir les investissements dans la région. L'avenir de la coopération économique s'annonce, ainsi, prometteur. Les deux parties affichent leur détermination à approfondir les différents volets de la coopération bilatérale (politique, commercial, militaire...).

Élections. La liste des jeunes passera-t-elle à la trappe ?

La polémique sur la liste nationale des jeunes est de nouveau enclenchée suite aux récentes déclarations du chef de file du PAM, Abdellatif Ouahbi, sur la suppression de ce mécanisme. Les jeunesses partisanes n'en démordent pas surtout que la majorité des secrétaires généraux sont en faveur du maintien de cette disposition. Une étude d'impact de l'expérience des jeunes députés s'impose, selon le chef du gouvernement parallèle des jeunes.

Jihane Gattioui
j.gattioui@leseco.ma

La liste nationale des jeunes sera-t-elle supprimée ? Les récentes déclarations du secrétaire général du parti Authenticité et modernité, Abdellatif Ouahbi, sur la décision du ministère de l'Intérieur de mettre fin à ce mécanisme pour renforcer la représentativité politique des femmes aux prochaines élections ont suscité tout un tollé auprès des jeunesses partisanes qui avaient pris, il y a quelques mois, leur bâton de pèlerin pour prêcher la bonne parole auprès des chefs de file des partis politiques. Les jeunes militants ont même plaidé pour l'élargissement et le renforcement de cette disposition qui divise les secrétaires généraux des partis politiques. Certains dirigeants politiques s'opposent au maintien de la deuxième partie de la liste nationale. Outre le SG du PAM, le patron des progressistes, Nabil Benabdellah s'est déjà exprimé contre ce mécanisme. Pourtant, le mémorandum commun des trois partis de l'opposition (PAM, Istiqlal et PPS) ne suggère pas la suppression de cette liste. Au contraire, il défend ce mécanisme qui est vertement critiqué et considéré comme une rente politique sur les réseaux sociaux et par certains observateurs.

Les jeunes militants sortent les griffes

Les jeunes politiciens ne comptent pas lâcher prise et entendent défendre bec et ongle ce mécanisme qui a été instauré en 2011 et qui a permis à des dizaines de jeunes de moins de 40 ans d'accéder à l'institution législative. Une évaluation objective et scientifique s'impose, selon Ismail El Hamraoui, chef du gouvernement parallèle des jeunes et jeune dirigeant au parti du progrès et du socialisme : « au lieu de se contenter d'émettre des jugements valeur et avant d'amender la loi, il faut plutôt mener une étude d'impact sur l'expérience des jeunes parlementaires conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi organique relative à l'organisation et la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres ». L'objectif étant d'évaluer objectivement le rendement des jeunes députés depuis 2012. D'ailleurs, le gouvernement parallèle des jeunes compte prendre le taureau par les cornes et mener une étude d'évaluation sur cette expérience dont le bilan «reste mitigé», selon les observateurs et nombre d'acteurs politiques. Alors que quelques jeunes parlementaires ont pu briller au cours des deux mandats car ils maitrisent bien les rouages de l'action politique et sont de véritables militants, d'autres, au contraire, sont passés inaperçus et sont même considérés comme des députés « fantômes ». L'élaboration d'une enquête qualitative et quantitative permettra de déterminer le taux de réussite de ce mécanisme. Le jeune député du parti de l'Istiqlal, Omar Abassi, met en garde contre toute atteinte aux acquis, précisant que certes certains partis politiques n'ont pas fait prévaloir la transparence en matière de cooptation des candidats de la liste nationale des jeunes, mais bien d'autres se sont basés sur des conditions démocratiques d'accès à ce mécanisme. Ce jeune parlementaire reconnait que certains députés de la circonscription nationale sont aux abonnés absents, mais tient, par ailleurs, à indiquer que certaines commissions parlementaires, comme celle de la justice et de la législation, fonctionnent souvent avec les parlementaires de la liste nationale (jeunes et femmes).

Outre le SG du PAM, le patron des progressistes, Nabil Benabdellah s' est déjà exprimé contre le maintien de ce mécanisme.

Listes locales inaccessibles !

Même son de cloche auprès de Ismail El Hamraoui qui estime que la balle reste dans le camp des partis politiques pour accréditer les bons profils.
D'aucuns soulignent que si les partis politiques décident de mettre fin à la liste nationale, ils devront se mettre d'accord sur de nouveaux mécanismes favorisant la participation politique des jeunes. L'expérience démontre en effet que les jeunes peinent à décrocher le précieux sésame d'accréditation aux listes locales car les partis politiques misent plutôt sur les cartes gagnantes. La liste nationale reste actuellement presque le seul moyen pour que les jeunes militants puissent percer aux élections, selon le chef du gouvernement parallèle des jeunes.

Dernière minute

Régulation spontanée
Près de 6 MMDH déclarés

Selon les derniers chiffres de l'Office des changes, l'Opération de régularisation spontanée (ORS) au titre de l'année 2020 a porté sur un montant de 5,93 MMDH pour 1.959 déclarations effectuées. Il est aussi noté auprès de l'office que les actifs financiers représentent la composante essentielle des avoirs déclarés avec 2,74 MMDH, soit 46% du montant total, suivis des biens immeubles (1,93MMDH). L'office précise aussi qu'avec une valeur de 1,26 MMDH, les avoirs liquides représentent, quant à eux, 21% du montant total déclaré. Pour ce qui est du montant des recettes issues de la contribution libératoire, en faveur du Trésor, il s'élève à 528,6 MDH. Pour rappel, l'ORS a été instituée par l'article 8 de la loi de Finances n°70-19 pour l'année budgétaire 2020, tel qu'il a été modifié par l'article 5 de la loi de Finances rectificative n°35-20 a pris fin le 31 décembre 2020.

Loi-cadre de l'enseignement
Un tableau de bord discuté cette semaine

Une réunion de la Commission nationale du suivi et de l'accompagnement de la réforme du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique est prévue vendredi prochain. Au menu de cette rencontre, la présentation d'un projet de tableau de bord global et intégré visant la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre et la présentation des projets stratégiques du ministère de tutelle. Les membres de cette commission passeront aussi en revue les textes d'application de cette loi. Le département de Saaid Amzazi a préparé les premiers textes de réforme ayant trait à l'enseignement scolaire, à la formation professionnelle, à l'enseignement supérieur, à la fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation et aux Académies régionales de l'éducation et de la formation. Ces textes devront être bientôt adoptés par le Conseil de gouvernement et transférés à l'institution législative.

Villes sans bidonvilles
22.000 familles seront relogées à Skhirat-Témara

Le programme villes sans bidonvilles vise à reloger quelque 22.000 familles au niveau de la préfecture de Skhirat-Témara, a indiqué la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, Nouzha Bouchareb. Cette action concerne donc près de 100.000 personnes en une période ne dépassant pas 3 ans. La ministre a révélé qu'un accord a récemment été signé entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration ainsi que le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, afin d'acquérir des logements sociaux auprès des promoteurs immobiliers, permettant ainsi aux habitants des bidonvilles de bénéficier d'un logement décent.

Bourse en ligne de Wafa Bourse
Attijari Intermédiation reprend le relais

La société de Bourse Attijari Intermédiation assure, à partir de ce mois de janvier 2021, les activités offertes par la plateforme en ligne Wafabourse.com et l'application mobile Wafabourse. Selon le Groupe Attijariwafa bank, Attijari Intermédiation assurera pour l'ensemble des clients Wafa Bourse la gestion et l'exécution de leurs opérations en ligne. La banque note que le regroupement de ses activités d'intermédiation boursière et de Bourse en ligne vise à offrir une gamme complète de services boursiers à sa clientèle. Il est à noter que ce rapprochement s'inscrit dans la stratégie d'Attijariwafa bank de développement de sa relation avec les clients de la banque, à travers une offre digitale, intégrée et multicanale. La banque rappelle aussi que la plateforme de trading Wafabourse se décline dans une version web et une version mobile. Elle met à la disposition de tous les segments de clients de la banque une offre de produits spécialement étudiée pour leur permettre de fructifier leur épargne en toute simplicité.

BCP
MAMDA-MCMA franchissent à la hausse le seuil de participation de 5%

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé que la Mutuelle agricole marocaine d'assurances (MAMDA) et la Mutuelle centrale marocaine d'assurances (MCMA) ont acquis plus de 8 millions d'actions de la Banque centrale populaire (BCP). Les deux mutuelles ont ainsi franchi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la banque. Dans le détail, la MAMDA, a acquis sur le marché de blocs, en date du 31 décembre 2020 auprès de la Banque populaire Fès-Meknès, 4.116.000 actions BCP au cours unitaire de 243 dirhams, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la banque. Suite à cette transaction, la MAMDA détient 6,51% du capital, de plus elle envisage de poursuivre ses achats sur la valeur BCP. de son côté la MCMA a acquis sur le marché de blocs, en date du 4 janvier 2021 auprès de la même banque, 4.099.000 actions au cours unitaire de 244 DH, franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 5%. La MCMA détient ainsi 6,57% du capital de ladite banque, et envisage également de poursuivre ses achats sur la valeur BCP.

Lesieur Cristal
La prise de contrôle des actifs africains du groupe Avril

Lesieur Cristal accélère son développement sur le continent africain. À l'issue d'une opération de fusion-acquisition, Lesieur Cristal prend le contrôle des actifs africains du groupe Avril dans le secteur des biens de consommation. Il acquiert ainsi l'ensemble des parts du groupe Avril (46,4%) s'ajoutant à celle déjà détenues par Lesieur Cristal (47,5%) au sein de Cristal Tunisie, qui commercialise une large gamme de produits d'huiles de table, de condiments et de savons dans le pays. Il s'agit également de l'acquisition de l'ensemble des parts, jusqu'ici, codétenues par Avril et son partenaire Castel (90,16%), au sein de la société sénégalaise Oleosen, acteur majeur des huiles de table au Sénégal. Les actionnaires locaux de ces deux sociétés demeurent au capital. De plus, Lesieur Cristal obtient la licence d'exploitation du portefeuille des marques du groupe, les huiles de table et condiments Lesieur, l'huile d'olive Puget, ainsi que son fonds de commerce sur l'ensemble du continent africain.

Retraite des parlementaires
Une réunion avec la CDG est en vue

Les conseillers, qui ont ajourné l'adoption de la proposition de loi visant la liquidation de leur régime de retraite, entendent passer au crible les données relatives à la caisse de retraite des représentants avant de prendre une décision définitive. Une deuxième réunion avec les représentants de la CDG qui gère ce système est en vue pour s'informer sur les réserves de cette caisse qui seront réparties sur les députés et anciens membres de la Chambre basse. Le bras de fer s'annonce serré entre les différentes composantes politiques de l'institution législative. Après avoir adopté à l'unanimité la proposition de loi, lundi dernier, certains conseillers veulent se rétracter. La restitution des contributions de l'État reste le principal point d'achoppement. On s'attend à un amendement du texte qui a été proposé par la Commission des finances et du développement économique.

Administration fiscale
Résidences Dar Saada signe un accord

Résidences Dar Saada (RDS) a conclu un protocole d'accord avec l'administration fiscale le 29 décembre dernier. Cet accord a été conclu suite à une consultation de l'administration fiscale portant sur le paiement des acomptes d'IS, lit-on dans un document d'informations actualisé du promoteur immobilier à l'occasion de la mise à jour annuelle du dossier d'information, relatif au programme d'émission de billets de trésorerie, visé ce vendredi par l'AMMC. RDS n'a fait l'objet d'aucun contrôle ni de redressement fiscal, précise la société qui indique que cet accord est sans impact significatif sur l'activité et les comptes.